Art. 116

Perlé pelotes de 10 grammes.

paquetage provisoire de guerre :

(caractéristiques)

En boîtes semi-provisoires faites au moyen du carton gris-gris de l'Isère 445 grammes, mais sans enveloppes.

Etiquette de Devant de boîte

et BOITE PROVISOIRE D·M·C

Ligature : fil blanc

Paquetage adopté le 29 Janvier 1919

paquetage semi-provisoire

Extérieur | Intérieur

Boîte : Carton gris-gris de l'Isère 445 grammes.

Les cartons sont découpés par Belfort comme ci-devant ; ils ne seront pas imprimés.

Paquetage intérieur :

Papier mousseline Wolff pour écru, blanc, noir et couleurs, fourni et découpé par Belfort.

Etiquettes : Devant de boîte ;

fournies et collées par Belfort.

Etiquette provisoire sur couvercle : BOITE PROVISOIRE D·M·C

fournies et collées par Belfort.

Enveloppe : aucune

Ligature : fil blanc.

Supprimé et remplacé par le paquetage normal d'avant-guerre à partir du mois d'Août 1919.

Art. 116 A

Perlé pelotes de 50 grammes.

paquetage provisoire de guerre.

(caractéristiques)

En boîtes de carton gris ordinaire quelle qu'en soit la provenance.

Etiquette de pelote sur devant de boîte

et PAQUETAGE D·M·C PROVISOIRE sur couvercle

Ligature : fil blanc.

Paquetage adopté le 29 Janvier 1919

paquetage provisoire

Intérieur et extérieur

Boîte : Carton Tschudi

livré et découpé par Belfort.

Paquetage intérieur :

Papier bleu 11 Ubel pour l'écru et le blanc

" jaune Lafuma pour le noir.

Sera livré et découpé par Belfort.

Etiquettes : de Devant de boîte.

Aucun stock à Belfort, mais Mulhouse fera parvenir à Belfort les étiquettes devant de boîte en stock à Bâle. Les étiquettes de Bâle n'étant pas encore disponibles, Mulhouse imprimera spécialement ces étiquettes, qui sont imprimées directement sur la boîte dans le paquetage normal.

Etiquette sur couvercle : BOITE PROVISOIRE D·M·C

Enveloppes : aucune

Ligature : fil blanc.

Supprimé et remplacé par le paquetage normal d'avant-guerre à partir du mois d'Août 1919.

Cet article est fabriqué exclusivement à Mulhouse jusqu'à nouvel ordre.

Art. 123

Broder spécial. 250 grammes

paquetage provisoire de guerre :
(caractéristiques)

En paquet (papier gris)
Etiquette collée sur devant de boîte.
" PAQUETAGE D·M·C PROVISOIRE
Ligature : fil blanc.

Paquetage adopté le 29 Janvier 1919
paquetage semi-provisoire

Intérieur Extérieur

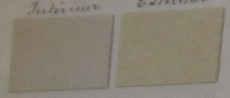



Boîte : Carton chamois-gris de l'Yser 500 gramm.
Ne sera pas imprimé. Découpé par Belfort.
En réserve une quantité suffisante à Belfort.
Paquetage intérieur :
papier bleu Ubel pour l'écru et le blanc.
Viré et découpé par Belfort.
Etiquettes : de devant de boîte.
Etiquette sur couvercle : BOITE PROVISOIRE D·M·C
Collée et liniée par Belfort.
Enveloppe : aucune
Ligature : fil blanc.

Supprimé et remplacé par le paquetage normal d'avant-guerre à partir du 23 Janvier 1920.

Art. 125

Floche spécial 250 grammes.

paquetage provisoire de guerre :
(caractéristiques)

En paquet (papier gris)
Etiquette collée sur devant de boîte
" PAQUETAGE D·M·C PROVISOIRE
Ligature : fil blanc.

Paquetage adopté le 29 Janvier 1919
paquetage semi-provisoire

Intérieur Extérieur

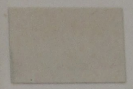



Boîte : Carton chamois-gris de l'Yser 500 gramm.
Ne sera pas imprimé. Découpé par Belfort.
En réserve une quantité suffisante à Belfort.
Paquetage intérieur :
papier bleu Ubel pour l'écru et le blanc.
Viré et découpé par Belfort.
Etiquettes : de devant de boîte.
Etiquette sur couvercle : BOITE PROVISOIRE D·M·C
collée et liniée par Belfort
Enveloppe : aucune
Ligature : fil blanc.

Supprimé et remplacé par le paquetage normal d'avant-guerre à partir du mois d'Août 1919.
Cet article est fabriqué exclusivement à Mulhouse.

Art. 123

Broder spécial. 250 grammes

paquetage provisoire de guerre :
(caractéristiques)

En paquet (papier gris)
Etiquette collée sur devant de boîte.
" PAQUETAGE D·M·C PROVISOIRE
Ligature : fil blanc.

Paquetage adopté le 29 Janvier 1919
paquetage semi-provisoire

Intérieur Extérieur

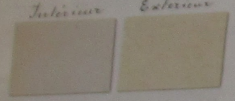



Boîte : Carton chamois-gris de l'Isère 500 gramm.
Ne sera pas imprimé. Découpé par Belfort.
En réserve une quantité suffisante à Belfort.
Paquetage intérieur :
papier bleu Ubel pour l'eau et le blanc.
Viré et découpé par Belfort.
Etiquettes : de devant de boîte.
Etiquette sur couvercle : BOITE PROVISOIRE D·M·C
Viré et collée par Belfort.
Enveloppe : aucune
Ligature : fil blanc.

Supprimé et remplacé par le paquetage normal d'avant-guerre à partir du 23 Janvier 1920.

Art. 125

Kloche spécial 250 grammes.

paquetage provisoire de guerre :
(caractéristiques)

En paquet (papier gris)
Etiquette collée sur devant de boîte
" PAQUETAGE D·M·C PROVISOIRE
Ligature : fil blanc.

Paquetage adopté le 29 Janvier 1919
paquetage semi-provisoire

Intérieur Extérieur

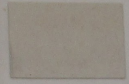



Boîte : Carton chamois-gris de l'Isère 500 gramm.
Ne sera pas imprimé. Découpé par Belfort.
En réserve une quantité suffisante à Belfort.
Paquetage intérieur :
papier bleu Ubel pour l'eau et le blanc.
Viré et découpé par Belfort.
Etiquettes : de devant de boîte.
Etiquette sur couvercle : BOITE PROVISOIRE D·M·C
collée et liée par Belfort
Enveloppe : aucune
Ligature : fil blanc.

Supprimé et remplacé par le paquetage normal d'avant-guerre à partir du mois d'Août 1919.
Cet article est fabriqué exclusivement à Mulhouse.

Art. 150

Cordonnet 25 grammes.

paquetage provisoire de guerre
(caractéristiques)

En boîtes de carton gris ordinaire quelle qu'en soit la provenance.
Etiquette de pelote sur Devant de boîte.
et PAQUETAGE D·M·C PROVISOIRE sur couvercle.
Ligature : fil blanc.

Paquetage adopté le 29 Janvier 1919
paquetage semi-provisoire.

Intérieur Extérieur

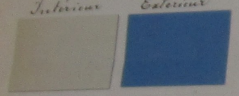

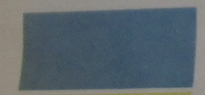

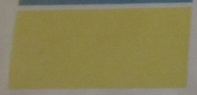

Boîte : Carton bleu-gris de l'Isère 500 grammes.
Ne sera ni gaufré, ni imprimé, mais découpé par Belfort.

Paquetage intérieur :
papier bleu 11 Ubel pour l'écrue et le blanc.

papier jaune Lafuma pour le Noir.
livré et découpé par Belfort.

Etiquettes : de Devant de boîte
fournies et collées par Belfort.
Etiquette sur couvercle : BOITE PROVISOIRE D·M·C
Enveloppe : aucune
Ligature : fil bleu.

Supprimé et remplacé par le paquetage normal d'avant guerre à partir du 23 Janvier 1920.

Art. 151

Cordonnet spécial 20 grammes.

paquetage provisoire de guerre
(caractéristiques)

En boîtes de carton gris ordinaire quelle qu'en soit la provenance.
Etiquette de pelote sur Devant de boîte.
et PAQUETAGE D·M·C PROVISOIRE sur couvercle.
Ligature : fil blanc.

Paquetage adopté le 29 Janvier 1919.
paquetage semi-provisoire.

Intérieur Extérieur

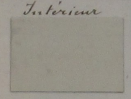



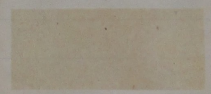

Boîte : Carton bleu-gris de l'Isère 500 grammes.
Il ne sera ni gaufré ni imprimé, mais découpé par Belfort.

Paquetage intérieur :
papier bleu 11 Ubel pour l'écrue et blanc azuré.

" mousseline Wolff pour le blanc neige.
livré et découpé par Belfort

Etiquettes : de Devant de boîte.
fournies et collées par Belfort.
Etiquette sur couvercle : BOITE PROVISOIRE D·M·C
Enveloppe : aucune
Ligature : fil bleu.

Supprimé et remplacé par le paquetage normal d'avant guerre à partir du 23 Janvier 1920.

Art. 150

Cordonnet 25 grammes.

paquetage provisoire de guerre
(caractéristiques)

En boîtes de carton gris ordinaire quelle qu'en soit la provenance.
Etiquette de pelote sur Devant de boîte.
et PAQUETAGE D·M·C PROVISOIRE sur couvercle.
Ligature : fil blanc.

Paquetage adopté le 29 Janvier 1919
paquetage semi-provisoire.

Intérieur Extérieur

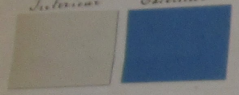

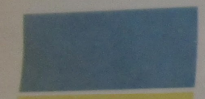

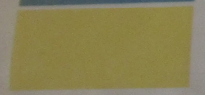

Boîte : Carton bleu-gris de l'Isère 500 grammes.
Ne sera ni gaufré, ni imprimé, mais découpé par Belfort.
Paquetage intérieur :
papier bleu 11 Ubel pour l'écru et le blanc.

papier jaune Lafuma pour le Noir.
livré et découpé par Belfort.
Etiquettes : de Devant de boîte
fournies et collées par Belfort.
Etiquette sur couvercle : BOITE PROVISOIRE D·M·C
Enveloppe : aucune
Ligature : fil bleu.

Supprimé et remplacé par le paquetage normal d'avant guerre à partir du 23 Janvier 1920.

Art. 151

Cordonnet spécial 20 grammes.

paquetage provisoire de guerre
(caractéristiques)

En boîtes de carton gris ordinaire quelle qu'en soit la provenance.
Etiquette de pelote sur Devant de boîte.
et PAQUETAGE D·M·C PROVISOIRE sur couvercle.
Ligature : fil blanc.

Paquetage adopté le 29 Janvier 1919.
paquetage semi-provisoire.

Intérieur Extérieur

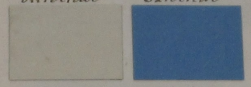

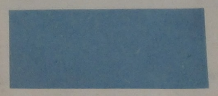

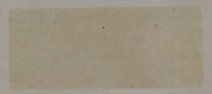

Boîte : Carton bleu-gris de l'Isère 500 grammes.
Il ne sera ni gaufré ni imprimé, mais découpé par Belfort.
Paquetage intérieur :
papier bleu 11 Ubel pour l'écru et blanc ozuré.

" mousseline Wolff pour le blanc neige.
livré et découpé par Belfort
Etiquettes : de Devant de boîte.
fournies et collées par Belfort.
Etiquette sur couvercle : BOITE PROVISOIRE D·M·C
Enveloppe : aucune
Ligature : fil bleu.

Supprimé et remplacé par le paquetage normal d'avant guerre à partir du 23 Janvier 1920.

Art. 162

Crochet 50 grammes.

paquetage provisoire de guerre :
(caractéristiques)

Carton gris intérieur de toute provenance.
Etiquette pelote sur devant de boîte.
" PAQUETAGE D·M·C PROVISOIRE sur couvercle.
Vignette : fil blanc.

Paquetage adopté le 29 Janvier 1919.
paquetage provisoire

Intérieur et Extérieur

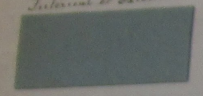



Boîte : Carton Krantz
livré et découpé par Belfort.
Paquetage intérieur :
papier bleu H Uhl pour l'écru et le blanc
fourni et découpé par Belfort.
Etiquettes : sur devant de boîte.
Malheur fera parvenir à Belfort les étiquettes
devant de boîte en stock à Bâle.
Sur couvercle : BOITE PROVISOIRE D·M·C
Enveloppe : aucune
Vignature : fil blanc.

Supprimé et remplacé par le paquetage normal d'avant-guerre à partir du mois d'Août 1919.

Art 180

Mercerie pelotes de 50 grs.

paquetage provisoire de guerre :
(caractéristiques)

Carton gris intérieur de toute provenance
Etiquette pelote sur devant de boîte.
" PAQUETAGE D·M·C PROVISOIRE sur couvercle
Vignature : fil blanc

Paquetage adopté le 29 Janvier 1919.
paquetage provisoire

Intérieur et Extérieur

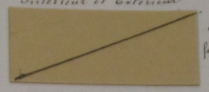

changement fait le 15.5.1919

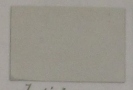

Intérieur

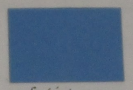

Extérieur

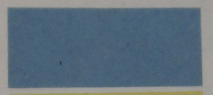

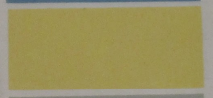

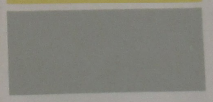

Boîte : Carton ~~Krantz~~ (remplacé par le carton blanc-gris)
fourni et découpé par Belfort.
Paquetage intérieur :
papier bleu H Uhl pour l'écru et le blanc.

" jaune Vasumo pour le noir.

" gris " " les couleurs
fourni et découpé par Belfort.
Etiquettes : sur devant de boîte.
aucun stock à Belfort devant livrés par
Malheur.
Etiquette sur couvercle : BOITE PROVISOIRE D·M·C
Enveloppe : aucune
Vignature : fil blanc.

Supprimé et remplacé par le paquetage normal d'avant-guerre à partir du 23 Janvier 1920.

Art 162

Crochet 50 grammes.

paquetage provisoire de guerre :
(caractéristiques)

Carton gris ordinaire de toute provenance.
Etiquette pelote sur devant de boîte.
" PAQUETAGE D·M·C PROVISOIRE sur couvercle.
Ligature : fil blanc.

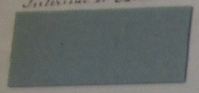



Paquetage adopté le 29 Janvier 1919.
paquetage provisoire

Intérieur et Extérieur

Boîte : Carton Krantz.
livré et découpé par Belfort.
Paquetage intérieur :
papier bleu 11 Ubel pour l'écru et le blanc
fourni et découpé par Belfort.
Etiquettes : de devant de boîte.
Mulhouse fera parvenir à Belfort les étiquettes
devant de boîte en stock à Bâle.
Sur couvercle : BOITE PROVISOIRE D·M·C
Enveloppe : aucune
Ligature. fil blanc.

Supprimé et remplacé par le paquetage normal
d'avant-guerre à partir du mois d'Août 1919.

Art 180

Mercerie pelotes de 50 grs.

paquetage provisoire de guerre :
(caractéristiques)

Carton gris ordinaire de toute provenance
Etiquette pelote sur devant de boîte.
" PAQUETAGE D·M·C PROVISOIRE sur couvercle
Ligature : fil blanc.

Intérieur et Extérieur

changement fait le 15.5.1919

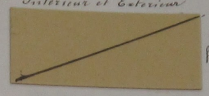

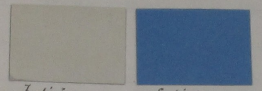

Intérieur Extérieur



Paquetage adopté le 29 Janvier 1919.
paquetage provisoire

Boîte : Carton ~~Trichodi~~ (remplacé par le carton bleu-gris.)
fourni et découpé par Belfort.
Paquetage intérieur :
papier bleu 11 Ubel pour l'écru et le blanc.
" jaune Lafuma pour le noir
" gris " " les couleurs.
fourni et découpé par Belfort.
Etiquettes : de devant de boîte.
aucun stock à Belfort seront livrées par
Mulhouse.
Etiquette sur couvercle : BOITE PROVISOIRE D·M·C
Enveloppe : aucune
Ligature : fil blanc.

Supprimé et remplacé par le paquetage normal
d'avant-guerre à partir du 23 Janvier 1920.

Art. 182

Mercerie, écheveaux 50 grs.

paquetage provisoire de guerre :
(caractéristiques)

Boîte de carton gris ordinaire quelle qu'en soit la provenance.
Etiquette d'écheveau sur devant de boîte
et PAQUETAGE D·M·C PROVISOIRE sur couvercle
Ligature : fil blanc.

Paquetage adopté le 29 Janvier 1919
paquetage semi-provisoire.

Intérieur Extérieur

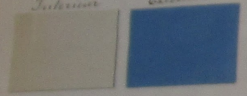

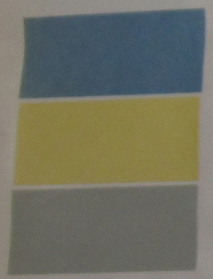

Boîte : carton bleu-gris de l'Yser 500 grammes.
Ne sera pas imprimé ! Découpage à Belfort.
Réserve quantité suffisante à Belfort.
Paquetage intérieur :
papier bleu 11 Uhl pour l'écru et le blanc,
" jaune Lafuma pour le noir.
" gris pour les couleurs.
Livré et découpé par Belfort.
Etiquettes : de devant de boîte.
Seront livrées par Mulhouse. Les étiquettes de Boîte n'étant pas encore disponibles, Mulhouse imprimera spécialement ces étiquettes, qui sont imprimées directement sur la boîte dans le paquetage normal.
Etiquette sur couvercle : BOITE PROVISOIRE D·M·C
Enveloppe : aucune
Ligature : fil blanc.

Supprimé et remplacé par le paquetage normal d'avant-guerre à partir du 23 Janvier 1920.

Art. 183

Mercerie spéc. écheveaux 50 grs.

paquetage provisoire de guerre :
(caractéristiques)

Boîte de carton gris ordinaire quelle qu'en soit la provenance.
Etiquettes d'écheveau sur devant de boîte
et PAQUETAGE D·M·C PROVISOIRE sur couvercle
Ligature : fil blanc.

Paquetage adopté le 29 Janvier 1919
paquetage d'avant-guerre.

Extérieur Intérieur

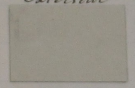

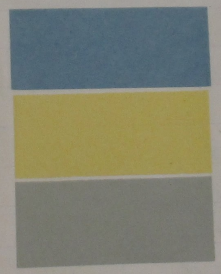

Boîte : carton bleu-gris de l'Yser 500 grammes.
Le carton sera envoyé à Mulhouse qui l'imprimera et le renverra découpé à Belfort.
Paquetage intérieur :
papier bleu 11 Uhl pour l'écru et le blanc.
" jaune Lafuma pour le noir.
" gris Lafuma pour les couleurs.
Etiquettes : devant de boîte.
Seront imprimées par Mulhouse sur le carton.
Sur d'étiquette de boîte provisoire.
Enveloppe : fournie par Mulhouse.

Ne se fait plus à Belfort, passage nouvel ordre.

Art. 182

Mercerie, écheveaux 50 grs.

paquetage provisoire de guerre :
(caractéristiques)

Boîte en carton gris ordinaire quelle qu'en soit la provenance.
Etiquette d'écheveau sur devant de boîte et PAQUETAGE D·M·C PROVISOIRE sur couvercle.
Ligature : fil blanc.

Paquetage adopté le 29 Janvier 1919
paquetage semi-provisoire.

Intérieur Extérieur

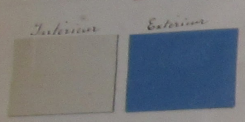



Boîte : Carton bleu-gris de l'Isère 500 grammes.
Ne sera pas imprimé. Découpage à Belfort.
Réserve quantité suffisante à Belfort.
Paquetage intérieur :
papier bleu 11 Abel pour l'écru et le blanc,
" jaune Lafuma pour le noir.
" gris pour les couleurs.
Lisé et découpé par Belfort.
Etiquettes : de devant de boîte.
Seront liées par Mulhouse. En étiquette de bâle n'étant pas encore disponibles, Mulhouse imprimera spécialement ces étiquettes, qui sont imprimés directement sur la boîte dans le paquetage normal.
Etiquette de couvercle : BOITE PROVISOIRE D·M·C
Enveloppe : aucune
Ligature : fil blanc.

Supprimé et remplacé par le paquetage normal d'avant-guerre à partir du 23 Janvier 1920.

Art. 183

Mercerie spéc. écheveaux 50 grs.

paquetage provisoire de guerre :
(caractéristiques)

Boîte en carton gris ordinaire quelle qu'en soit la provenance.
Etiquettes d'écheveau sur devant de boîte et PAQUETAGE D·M·C PROVISOIRE sur couvercle
Ligature : fil blanc.

Paquetage adopté le 29 Janvier 1919
paquetage d'avant-guerre.

Extérieur Intérieur

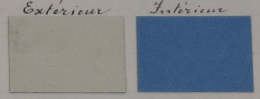

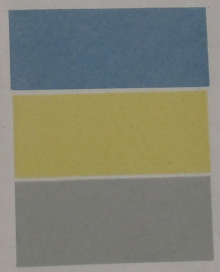

Boîte : Carton bleu-gris de l'Isère 500 grammes.
Le carton sera envoyé à Mulhouse qui l'imprimera et le renverra découpé à Belfort.
Paquetage intérieur :
papier bleu 11 Abel pour l'écru et le blanc.
" jaune Lafuma pour le noir.
" gris Lafuma pour les couleurs.
Etiquettes : devant de boîte.
Seront imprimées par Mulhouse sur le carton.
Pas d'étiquette de boîte provisoire.
Enveloppe : fournie par Mulhouse.

Ne se fait plus à Belfort, passage nouvel ordre.

Art. 185

Alsatia pelotes 50 grammes.

paquetage provisoire de guerre :

(caractéristiques)

En boîte de carton gris ordinaire quelle qu'en soit la provenance.

Etiquette de pelote sur devant de boîte et PAQUETAGE D·M·C PROVISOIRE sur couvercle.

Ligature : fil blanc.

Paquetage adopté le 29 Janvier 1919.

paquetage provisoire

Intérieur et Extérieur

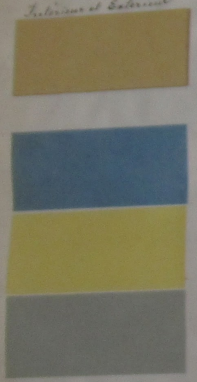

Boîte : carton Tschudi.

livré et découpé par Belfort.

Paquetage intérieur :

papier bleu 11 Ubel pour l'écru et blanc.

" jaune Lafuma pour le noir.

" gris Lafuma pour les couleurs.

sera livré et découpé par Belfort.

Etiquettes : de devant de boîte :

Aucun stock à Belfort, mais Mulhouse fera parvenir à Belfort les étiquettes devant de boîte en stock à Bâle. Les étiquettes de Bâle n'étant pas encore disponibles, Mulhouse imprimera spécialement ces étiquettes, qui sont imprimées directement sur la boîte dans le paquetage normal.

Etiquette sur couvercle : BOITE PROVISOIRE D·M·C

Enveloppe : aucune

Ligature : fil blanc

Supprimé et remplacé par le paquetage normal d'avant-guerre à partir du mois d'Août 1919

Cet article est fabriqué exclusivement à Mulhouse.

Art. 190

Repriser 40 pelotes

paquetage provisoire de guerre :

(caractéristiques)

Boîte de carton gris ordinaire quelle qu'en soit la provenance.

Etiquette de pelote sur devant de boîte et PAQUETAGE D·M·C PROVISOIRE sur couvercle

Ligature : fil blanc.

Paquetage adopté le 29 Janvier 1919.

paquetage semi-provisoire

Intérieur Extérieur

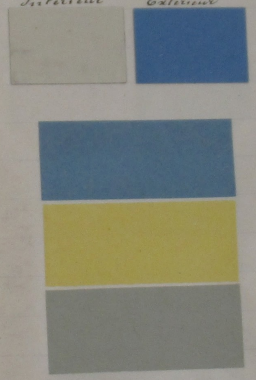

Boîte : carton bleu-gris de l'Isère 500 grammes.

il ne sera pas imprimé ; découpage fait par Belfort.

Paquetage intérieur :

papier bleu 11 Ubel pour l'écru et blanc.

" jaune Lafuma pour le noir.

" gris Lafuma pour les couleurs.

Etiquettes : de devant de boîte.

fournies et collées par Belfort.

Etiquette sur couvercle : BOITE PROVISOIRE D·M·C

Enveloppe : aucune

Ligature : fil bleu.

Supprimé et remplacé par le paquetage normal d'avant-guerre à partir du mois d'Août 1919.

Cet article est fabriqué exclusivement à Mulhouse.

Art. 185

Alsatia pelotes 50 grammes.

paquetage provisoire de guerre :

(caractéristiques)

En boîtes de carton gris ordinaire quelle qu'en soit la provenance.

Etiquette de pelote sur devant de boîte et PAQUETAGE D·M·C PROVISOIRE sur couvercle.

Ligature : fil blanc.

Paquetage adopté le 29 Janvier 1919.

paquetage provisoire

Intérieur et Extérieur

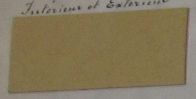

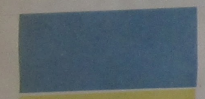

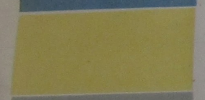

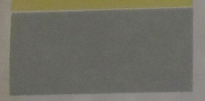

Boîte : Carton Tschudi.

livré et découpé par Belfort.

Paquetage intérieur :

papier bleu 11 Ubel pour l'écru et blanc.

" jaune Lafuma pour le noir.

" gris Lafuma pour les couleurs.

sera livré et découpé par Belfort.

Etiquettes : de devant de boîte :

Aucun stock à Belfort, mais Mulhouse fera parvenir à Belfort les étiquettes devant de boîte en stock à Bâle. Les étiquettes de Bâle n'étant pas encore disponibles, Mulhouse imprimera spécialement ces étiquettes, qui sont imprimées directement sur la boîte dans le paquetage normal.

Etiquette sur couvercle : BOITE PROVISOIRE D·M·C

Enveloppe : aucune

Ligature : fil blanc

Supprimé et remplacé par le paquetage normal d'avant-guerre à partir du mois d'Août 1919

Cet article est fabriqué exclusivement à Mulhouse.

Art. 190

Repriser 40 pelotes

paquetage provisoire de guerre :

(caractéristiques)

Boîte de carton gris ordinaire quelle qu'en soit la provenance.

Etiquette de pelote sur devant de boîte et PAQUETAGE D·M·C PROVISOIRE sur couvercle

Ligature : fil blanc.

Paquetage adopté le 29 Janvier 1919.

paquetage semi-provisoire

Intérieur Extérieur

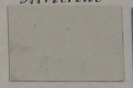

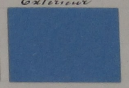

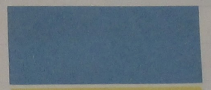

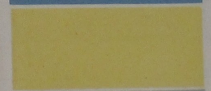

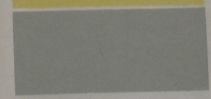

Boîte : Carton bleu-gris de l'Isère 500 grammes.

il ne sera pas imprimé ; découpage fait par Belfort.

Paquetage intérieur :

papier bleu 11 Ubel pour l'écru et blanc.

" jaune Lafuma pour le noir.

" gris Lafuma pour les couleurs.

Etiquettes : de devant de boîte.

fournies et collées par Belfort.

Etiquette sur couvercle : BOITE PROVISOIRE D·M·C

Enveloppe : aucune

Ligature : fil bleu.

Supprimé et remplacé par le paquetage normal d'avant-guerre à partir du mois d'Août 1919.

Cet article est fabriqué exclusivement à Mulhouse.

Art. 193

Repriser 120 pelotes

paquetage provisoire de guerre :
(caractéristiques)

Boîte de carton gris ordinaire ; quelle qu'en soit la provenance.
Etiquette de pelote en tenant de boîte et PAQUETAGE D-M-C PROVISOIRE sur couvercle.
Ligature : fil blanc.

Paquetage adopté le 29 Janvier 1919
paquetage semi-provisoire

Intérieur Extérieur

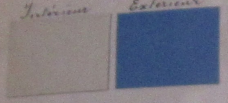



Boîte : Carton bleu-gris de l'Isère 500 grammes il ne sera pas imprimé, découpage fait par Belfort.
Paquetage intérieur :
papier bleu 11 Abel pour l'écru et blanc.
" jaune Lafuma pour le noir.
" gris Lafuma pour les couleurs.
Etiquettes : de tenant de boîte fournies et collées par Belfort.
Etiquette sur couvercle : BOITE PROVISOIRE D·M·C
Enveloppe : aucune
Ligature : fil blanc.

Cet article est fabriqué exclusivement à Mulhouse.

Art. 198

Mouliné 50 pelotes

paquetage provisoire de guerre :
(caractéristiques)

Boîte de carton gris ordinaire ; quelle qu'en soit la provenance.
Etiquette de pelote en tenant de boît et PAQUETAGE D-M-C PROVISOIRE sur couvercle.
Ligature : fil blanc.

Paquetage adopté le 29 Janvier 1919.
paquetage semi-provisoire

Intérieur Extérieur

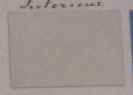



Boîte : Carton bleu-gris de l'Isère 500 grammes. il ne sera pas imprimé ; découpage fait par Belfort.
Paquetage intérieur :
papier bleu 11 Abel pour l'écru et blanc.
" jaune Lafuma pour le noir.
" gris Lafuma pour les couleurs.
Etiquettes : de tenant de boîte
Aucun stock à Belfort mais Mulhouse fera parvenir à Belfort les étiquettes tenant de boîte en stock à Bâle.
Etiquette sur couvercle : BOITE PROVISOIRE D·M·C
Ligature : fil bleu.

Cet article est fabriqué exclusivement à Mulhouse.

Art. 192

Repriser 120 pelotes

paquetage provisoire de guerre :
(caractéristiques)

Boîte de carton gris ordinaire ; quelle qu'en soit la provenance.

Etiquette de pelote au devant de boîte et PAQUETAGE D·M·C PROVISOIRE au couvercle.

Ligature : fil blanc.

Paquetage adopté le 29 Janvier 1919

paquetage semi-provisoire

Intérieur Extérieur

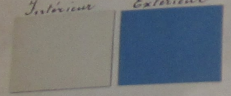

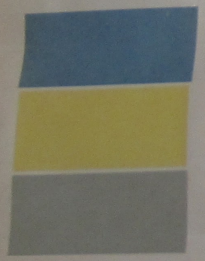

Boîte : Carton bleu-gris de 1ère soie 500 grammes il ne sera pas imprimé ; découpage fait par Belfort.

Paquetage intérieur :
papier bleu 11 Abel pour l'âme et blanc

. jaune Lafuma pour le noir.

. gris Lafuma pour le couleur.

Etiquettes : au devant de boîte fournie et collée par Belfort.

Etiquette au couvercle : BOITE PROVISOIRE D·M·C

Enveloppe : aucune

Ligature : fil blanc.

Cet article est fabriqué exclusivement à Mulhouse.

Art. 198

Moulinè 50 pelotes

paquetage provisoire de guerre :
(caractéristiques)

Boîte de carton gris ordinaire ; quelle qu'en soit la provenance.

Etiquette de pelote au devant de boît et PAQUETAGE D·M·C PROVISOIRE au couvercle.

Ligature : fil blanc.

Paquetage adopté le 29 Janvier 1919.

paquetage semi-provisoire

Intérieur Extérieur

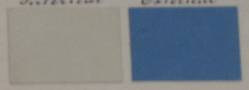



Boîte : Carton bleu-gris de 1ère soie 500 grammes. il ne sera pas imprimé ; découpage fait par Belfort.

Paquetage intérieur :
papier bleu 11 Abel pour l'âme et blanc.

. jaune Lafuma pour le noir.

. gris Lafuma pour le couleur.

Etiquettes : au devant de boîte.
Aucune stock à Belfort mais Mulhouse fera parvenir à Belfort les étiquette devant de boîte en stock à Bâle.

Etiquette au couvercle : BOITE PROVISOIRE D·M·C

Ligature : fil bleu.

Cet article est fabriqué exclusivement à Mulhouse.

Art. 192

Repriser 120 pelotes

paquetage provisoire de guerre :
(caractéristiques)

Boîte de carton gris ordinaire, quelle qu'en soit la provenance.
Etiquette de pelote en devant de boîte
et PAQUETAGE D·M·C PROVISOIRE sur couvercle.
Ligature : fil blanc.

Paquetage adopté le 29 Janvier 1919

paquetage semi-provisoire

Intérieur Extérieur

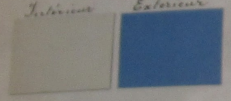



Boîte : Carton bleu-gris de l'Isère 500 grammes
il ne sera pas imprimé ; l'emballage fait par Belfort.
Paquetage intérieur :
papier bleu 11 Abel pour l'aine et blanc.

" jaune Lafuma pour le noir.

" gris Lafuma pour les couleurs.

Etiquettes : en devant de boîte
fournie et collée par Belfort.
Etiquette sur couvercle : BOITE PROVISOIRE D·M·C
Enveloppe : aucune
Ligature : fil blanc.

Cet article est fabriqué exclusivement à Mulhouse.

Art. 198

Mouliné 50 pelotes

paquetage provisoire de guerre :
(caractéristiques)

Boîte de carton gris ordinaire, quelle qu'en soit la provenance.
Etiquette de pelote en devant de boîte
et PAQUETAGE D·M·C PROVISOIRE sur couvercle.
Ligature : fil blanc.

Paquetage adopté le 29 Janvier 1919.

paquetage semi-provisoire

Intérieur Extérieur

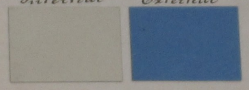

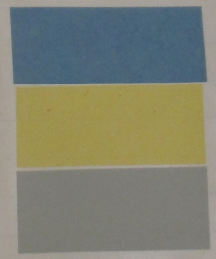

Boîte : Carton bleu-gris de l'Isère 500 grammes.
il ne sera pas imprimé ; l'emballage fait par Belfort.
Paquetage intérieur :
papier bleu 11 Abel pour l'aine et blanc.

" jaune Lafuma pour le noir.

" gris Lafuma pour les couleurs.

Etiquettes : en devant de boîte
Aucun stock à Belfort mais Mulhouse fera
fournir à Belfort les étiquettes devant de boîte
en stock à Bâle.
Etiquette sur couvercle : BOITE PROVISOIRE D·M·C
Ligature : fil bleu.

Cet article est fabriqué exclusivement à Mulhouse.

Art. 200

Mouliné 168 pelotes

paquetage provisoire de guerre :
(caractéristiques)

Boîte de carton gris ordinaire quelle qu'en soit la provenance.
Etiquette de pelote sur devant de boîte.
et PAQUETAGE D·M·C PROVISOIRE sur couvercle.
Ligature : fil blanc.

Paquetage adopté le 29 Janvier 1919

paquetage semi-provisoire.

Intérieur Extérieur

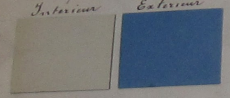

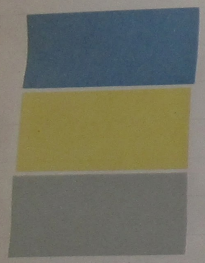

Boîte : Carton bleu-gris de l'Isle 500 grammes.
il ne sera pas imprimé ; découpage fait par Belfort.
Paquetage intérieur :
papier bleu II Ubel pour l'écru et blanc.
" jaune Vasama pour le noir.
" gris Vasama pour les couleurs.
Etiquettes : de devant de boîte.
Aucun stock à Belfort, mais Mulhouse fera parvenir à Belfort les étiquette devant de boîte en stock à Bâle.
Etiquettes sur couvercle : BOITE PROVISOIRE D·M·C
Ligature : fil bleu.

Cet article est fabriqué exclusivement à Mulhouse.

Art. 205

Retors d'Alsace spécial, écheveaux 50 grs.

paquetage provisoire de guare :
(caractéristiques)

Boîte de carton gris ordinaire quelle qu'en soit la provenance.
Etiquette d'écheveau sur devant de boîte.
et PAQUETAGE D·M·C PROVISOIRE sur couvercle.
Ligature : fil blanc.

Paquetage adopté le 29 Janvier 1919.

paquetage d'avant-guerre

Intérieur Extérieur

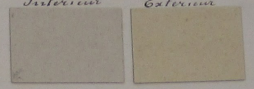

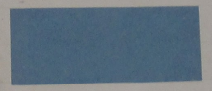

Boîte : carton chamois-gris de l'Isle 500 grammes.
Le carton sera envoyé à Mulhouse qui l'imprimera et fournira découpé à Belfort.
Paquetage intérieur :
papier bleu II Ubel pour l'écru et blanc.
Etiquettes :
La boîte imprimée étant fournie par Mulhouse, mettre de côté les étiquettes de devant de boîte qui sont à Bâle.
Sur d'étiquette de boîte provisoire.
Enveloppe : fournie par Mulhouse.

Se fait en partie à Mulhouse et en partie à Belfort.
La totalité à Mulhouse, jusqu'à nouvel ordre, depuis 1920.

Art. 200

Mouliné 168 pelotes

paquetage provisoire de guerre :
(caractéristiques)

Boîte de carton gris ordinaire quelle qu'en soit la provenance.
Etiquette de pelote sur devant de boîte.
et PAQUETAGE D·M·C PROVISOIRE sur couvercle.
Vigatures : fil bleue.

Paquetage adopté le 29 Janvier 1919

paquetage semi-provisoire.

Intérieur Extérieur

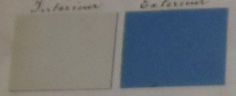

Boîte : Carton bleu-gris de l'Isère 500 grammes. il ne sera pas imprimé ; découpage fait par Belfort.

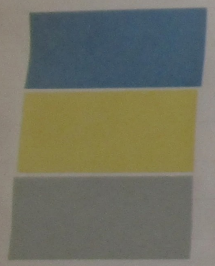

Paquetage intérieur :
papier bleu 11 Ubel pour l'écru et blanc.
" jaune Vafuma pour le noir.
" gris Vafuma pour les couleurs.

Etiquettes : de devant de boîte.
Aucun stock à Belfort, mais Mulhouse fera parvenir à Belfort les étiquette devant de boîte en stock à Bâle.
Etiquette sur couvercle : BOITE PROVISOIRE D·M·C
Vigature : fil bleu.

Cet article est fabriqué exclusivement à Mulhouse.

Art. 205

Retors d'Alsace spécial, écheveaux 50 gr.

paquetage provisoire de guare :
(caractéristiques)

Boîte de carton gris ordinaire quelle qu'en soit la provenance.
Etiquette d'écheveau sur devant de boîte.
et PAQUETAGE D·M·C PROVISOIRE sur couvercle.
Vigature : fil bleue.

Paquetage adopté le 29 Janvier 1919.

paquetage d'avant-guerre

Intérieur Extérieur

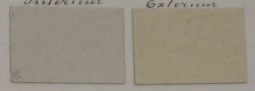

Boîte : Carton chamois-gris de l'Isère 500 grammes. Le carton sera envoyé à Mulhouse qui l'imprimera et tournera découpé à Belfort.



Paquetage intérieur :
papier bleu 11 Ubel pour l'écru et blanc.

Etiquettes :
La boîte imprimée étant fournie par Mulhouse, mettre de côté les étiquette de devant de boîte qui vont à Bâle.
Sur d'étiquette de boîte provisoire.

Enveloppe : fournie par Mulhouse.

Se fait en partie à Mulhouse et en partie à Belfort.
La totalité à Mulhouse jusqu'à nouvel ordre, depuis 1920.

Art. 206

Retors d'Alsace spécial. bobines 25 grs

paquetage provisoire de guerre:
(caractéristiques)

Boîte de carton gris ordinaire quelle qu'en soit la provenance.
Etiquette bobine sur devant de boîte
et PAQUETAGE D·M·C PROVISOIRE sur couvercle.
Ligature: fil blanc.

Paquetage adopté le 29 Janvier 1919
paquetage semi-provisoire.

Intérieur Extérieur

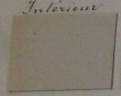
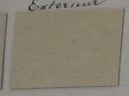
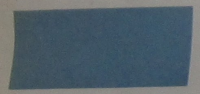

Boîte: Carton chamois-gris de l'Isère 500 grammes.
Sans impression.
Découpé par Belfort.
Paquetage intérieur:
papier bleu 11 Ubel pour l'écru et blanc.
Viré et découpé par Belfort.
Etiquettes: de devant de boîte.
Aucun stock à Belfort, mais Mulhouse fera parvenir à Belfort les étiquettes devant de boîte en stock à Bâle.
Ces étiquettes de Bâle n'étant pas encore disponibles, Mulhouse imprimera spécialement ces étiquettes qui sont imprimées directement sur la boîte dans le paquetage normal.
Etiquette sur couvercle: BOITE PROVISOIRE D·M·C
Enveloppe: aucune.
Ligature: fil blanc.

Cet article est fabriqué exclusivement à Mulhouse

Art. 210

Lacet superfin 10 mètres.

Paquetage provisoire de guerre:
(caractéristiques)

Sachet de papier gris
Etiquette de pièce sur devant
sur paquet PAQUETAGE D·M·C PROVISOIRE
Ligature: fil blanc.

Paquetage adopté le 29 Janvier 1919.
paquetage d'avant-guerre
Toutes les fournitures quelles qu'elles soient seront envoyées de Mulhouse.

Se fait en partie à Mulhouse et en partie à Belfort.

Art. 206

Retors d'Alsace spécial. bobines 25 grs

paquetage provisoire de guerre:
(caractéristiques)

Boîte de carton gris ordinaire quelle qu'en soit la provenance.
Etiquette bobine sur devant de boîte et PAQUETAGE D·M·C PROVISOIRE sur couvercle.
Vigature: fil blanc.

Paquetage adopté le 29 Janvier 1919
paquetage semi-provisoire.

Intérieur Extérieur

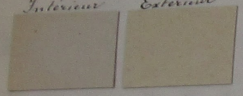

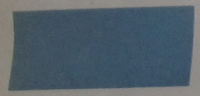

Boîte: Carton chamois-gris de l'Isère 500 grammes. Sans impression.
Découpé par Belfort.
Paquetage intérieur:
papier bleu 11 Ubel pour l'écru et blanc.
Viré et découpé par Belfort.
Etiquettes: de devant de boîte.
Aucun stock à Belfort, mais Mulhouse fera parvenir à Belfort les étiquettes devant de boîte en stock à Bâle.
Ces étiquettes de Bâle n'étant pas encore disponibles, Mulhouse imprimera spécialement ces étiquettes qui sont imprimées directement sur la boîte dans le paquetage normal.
Etiquette sur couvercle: BOITE PROVISOIRE D·M·C
Enveloppe: aucune.
Vigature: fil blanc.

Cet article est fabriqué exclusivement à Mulhouse

Art. 210

Lacet superfin 10 mètres.

Paquetage provisoire de guerre:
(caractéristiques)

Paquet de papier gris
Etiquette de pièce sur devant sur paquet PAQUETAGE D·M·C PROVISOIRE
Vigature: fil blanc.

Paquetage adopté le 29 Janvier 1919.
paquetage d'avant-guerre

Toutes les fournitures quelles qu'elles soient seront envoyées de Mulhouse.

Se fait en partie à Mulhouse et en partie à Belfort.

Art. 214

Lacet 1re qualité 10 mètres.

Paquetage provisoire de guerre :
(caractéristiques)
Paquet de papier gris
Etiquette de prix sur devant
sur paquet : PAQUETAGE D·M·C PROVISOIRE
Vignette : fil blanc.

Paquetage adopté le 29 Janvier 1919
paquetage d'avant-guerre.
Toutes les fournitures quelles qu'elles soient seront envoyées de Mulhouse.

Se fait en partie à Mulhouse et en partie à Belfort.

COPIÉ
sur le même folio
du registre correspondant
Mulhouse, 29 Janvier 1919

Ordre N° 267

Nouvelle gamme de nuances Violet de Parme N° 227-211 pour Cotons brillants.

Cette nouvelle série, introduite à Belfort pendant la guerre (1918), sera faite dorénavant également à Mulhouse :

Elle se compose de cinq nuances :
227 . 208 . 209 . 210 . 211 .
les deux nuances foncés 227 & 208 portant l'astérisque *.

COPIÉ
sur le même folio
du registre correspondant
Mulhouse, Janvier 1919

Ordre N° 268

Etiquettes de couleurs.

515

515
Bleu de Ciel

Les étiquettes de couleur devant la boîte actuelle son nom de couleur étant supprimées dorénavant et remplacées par les étiquettes d'avant guerre avec nom de couleur.

La typographie a reçu ordre d'exécuter en conséquence toute nouvelle commande d'étiquettes de couleur.

Les étiquettes de couleur sans indication de nom seront toutefois à épuiser préalablement dans tous les numéros ; les anciennes étiquettes d'avant-guerre encore en stock seront remises à employer avec la nouvelle impression.

COPIÉ
sur le même folio
du registre correspondant
Mulhouse, 24 Mai 1919

Art. 214

Lacet 1re qualité 10 mètres.

Paquetage provisoire de guerre :
(caractéristiques)

Paquet de papier gris
Etiquette de pièce sur devant
sur paquet : PAQUETAGE D·M·C PROVISOIRE
Ligature : fil blanc.

Paquetage adopté le 29 Janvier 1919
paquetage d'avant-guerre

Toutes les fournitures quelles qu'elles soient seront envoyées de Mulhouse.

Se fait en partie à Mulhouse et en partie à Belfort.

COPIÉ
sur le même folio
du registre correspondant
Mulhouse, 29 Janvier 1919

Ordre N° 267

Nouvelle gamme de nuances Violet de Parme N° 227-211 pour Cotons brillants.

Cette nouvelle série, introduite à Belfort pendant la guerre (1918), sera faite dorénavant également à Mulhouse :

Elle se compose de cinq nuances :
227 . 208 . 209 . 210 . 211 .
les deux nuances foncées 227 & 208 portent l'astérisque *.

COPIÉ
sur le même folio
du registre correspondant
Mulhouse, Janvier 1919

Ordre N° 268

Etiquettes de couleurs.

515

515
Bleu de Ciel

Les étiquettes de couleurs devant de boîtes actuelles sans nom de couleur seront supprimées dorénavant et remplacées par les étiquettes d'avant guerre avec nom de couleur.

La Typographie a reçu ordre d'exécuter en conséquence toute nouvelle commande d'étiquettes de couleur.

Les étiquettes de couleur sans indication de nom seront toutefois à épuiser préalablement dans tous les numéros ; les anciennes étiquettes d'avant-guerre encore en stock seront ensuite à employer avec les nouvelles impressions.

COPIÉ
sur le même folio
du registre correspondant
Mulhouse, 24 Mai 1919

Ordre N° 269

Nuances marquées nouvellement d'un astérisque.

Il a été décidé pendant la guerre, par notre maison de Bâle, que les 5 nuances:

742 . 3345 . 895 - 311 . 640 .

portant dorénavant l'astérisque. Le changement est à faire sur toutes les étiquettes et imprimés mentionnant ces 5 nuances.

742 Jaune-Mandarine

742* Jaune-Mandarine

COPIÉ sur le même folio du registre correspondant Mulhouse, 24 Mai 1919

Ordre N° 270

Etiquettes d'origine pour les articles U.S.A.

Les étiquettes Made in Alsace sont supprimées dorénavant et remplacées à Mulhouse et à Belfort par l'étiquette suivante:

Made in France
Trade marks reg. U. S. Pat. Off.

Cette étiquette a été introduite à Belfort pendant la guerre.

COPIÉ sur le même folio du registre correspondant Mulhouse, 2 Juin 1919

Ordre N° 276

Nouveaux papiers intérieurs pour certains articles.

Il a été décidé que les articles suivants:

Article	90	Broder 12 écheveaux
"	92	" 24 "
"	97	" spéc. 24 "

Article	101	Broder spécial 12 écheveaux
"	102	" madeira 12 "
"	104	" vert 12 "
"	105	" " spécial 12 écheveaux
"	111	Floche spécial 12 écheveaux
"	232	Fin floche 24 écheveaux
"	136	Rouge et Bleu du Rhin (Le papier intérieur ne sera plus collé sur la boîte.)
"	137	Marque spécial 25 grs.
"	138	Rouge et Bleu du Rhin spécial
"	150	Cordonnet 25 grs.
"	152	" 10 "
"	156	" floche 20 grs.
"	158	" " 10 "
"	178	Teutrer
"	192	Repriser 120 pelotes
"	194	" 240 "
"	191	" spécial 10 grs.
"	193	" " 5 "
"	200	Mouliné 168 pelotes
"	202	" 240 "
"	199	" 10 grs.
"	201	" 5 "

Les papiers intérieurs actuels (bleu, gris ou jaune) seront remplacés dorénavant à Mulhouse et à Belfort par des intérieurs faits avec le papier imitation japonais déjà utilisé pour les articles 115, 116, 151 etc.

Cette modification représentera une économie importante, le papier japonais étant beaucoup plus léger que les papiers intérieurs actuels.

COPIÉ sur le même folio du registre correspondant Mulhouse, Juin 1920

Ordre N° 269 — Nuances marquées nouvellement d'un astérisque.

Il a été décidé pendant la guerre, par notre maison de Bâle, que les 5 numéros:

742 . 3345 . 895 - 311 . 640 .

portant dorénavant l'astérisque. Le changement est à faire sur toutes les étiquettes et imprimés uniformément en 5 mesures.

742 Jaune-Mandarine — 742* Jaune-Mandarine

COPIÉ sur le même folio du registre correspondant Mulhouse, 24 Mai 1919

Ordre N° 270 — Etiquettes d'origine pour les articles U.S.A.

Les étiquettes Made in Alsace sont supprimées dorénavant et remplacées à Mulhouse et à Belfort par l'étiquette suivante:

Made in France
Trade marks reg. U. S. Pat. Off.

Cette étiquette a été introduite à Belfort pendant la guerre.

COPIÉ sur le même folio du registre correspondant Mulhouse, 2 Juin 1919

Ordre N° 276 — Nouveaux papiers intérieurs pour certains articles.

Il a été décidé que les articles suivants:

Article	90	Broder 12 écheveaux
"	92	" 24 "
"	97	" spéc. 24 "

Article	101	Broder spécial 12 écheveaux
"	102	" madeira 12 "
"	104	" vert 12 "
"	105	" " spécial 12 écheveaux
"	111	Floche spécial 12 écheveaux
"	232	Lin floche 24 écheveaux
"	136	Rouge et Bleu du Rhin (le papier intérieur ne sera plus celui sous le brit.)
"	137	Marquer spécial 25 grs.
"	138	Rouge et Bleu du Rhin spécial
"	150	Cordonnet 25 grs.
"	152	" 10 "
"	156	" floche 20 grs.
"	158	" " 10 "
"	178	Teutrer
"	192	Repriser 120 pelotes
"	194	" 240 "
"	191	" spécial 10 grs.
"	193	" " 5 "
"	200	Mouliné 168 pelotes
"	202	" 240 "
"	199	" 10 grs.
"	201	" 5 "

Les papiers intérieurs actuels (bleu, gris ou jaune) seront remplacés dorénavant à Mulhouse et à Belfort par des intérieurs faits avec le papier imitation japonais déjà utilisé pour les articles 115, 116, 151 etc.

Cette modification représentera une économie importante, le papier japonais étant beaucoup plus léger que les papiers intérieurs actuels.

COPIÉ sur le même folio du registre correspondant Mulhouse, Juin 1920

Ordre N° 279

Cartes de Couleurs Coton et Lin
Changement de la dénomination de la nuance 746

Va nuance 746 figure dans nos cartes de couleurs Coton et Lin, sous le nom de „Jaune Mandarine ultra-clair" comme nuance plus claire que le Jaune-Maïs 579, qui lui même (tout tout comme dans la carte pour coton brillants, tout avec la nuance Jaune-Maïs 578 comme dans la carte réduite pour Coton mats) forme la continuation du Jaune-Mandarine moyen et foncé.

Dans le but d'éviter les erreurs pouvant résulter de ce fait, il a été décidé que la couleur 746 s'appellera dorénavant „Jaune-Maïs" et sera classé dans la liste des noms et numéros des nuances comme teinte „ultra clair".

La série 740-746 se composera par conséquent dorénavant pour les Coton brillants des nuances Jaune-Mandarine 740-745, suivis par le Jaune-Maïs 579 et 746 pour les Coton ordinaires et les Lins, des Jaunes-Mandarine 740-744, suivis par les Maïs 578. 579. 746.

La mise en exécution de cette décision prise en Juillet 1914 a été retardée.

COPIÉ
sur le même folio
du registre correspondant
Mulhouse, 5 Décembre 1920

Ordre N° 280

Nouveaux astérisques pour certaines couleurs

Il a été décidé d'appliquer un astérisque aux 10 couleurs grand teint suivantes:

Rose grand teint	3350
Brun-carroubier	303
Jaune d'or	779-780
Gris-Noisette	869-420
Bleu ancien	929
Gris-Castor	645
Violet-Evêque	917
Gris-Réséda	924

COPIÉ
sur le même folio
du registre correspondant
Mulhouse, 6 Janvier 1921

Ordre N° 281

Suppression de l'article 18, Fil à Dentelles.

Il a été décidé de supprimer définitivement l'art. 18, Fil à Dentelle (tout la fabrication n'a pas été reprise après la guerre). Nouvel article 19, Fil à Dentelle, voir Ordre N° 283.

COPIÉ
sur le même folio
du registre correspondant
Mulhouse, 31 Janvier 1921

Ordre N° 282

Nouvel article Fil à Dentelles boites de 10 pelotes de 5 grammes Art. 19.

Cet article sera fabriqué avec notre Cordonnet spécial, dans les N°s réels suivants:

Ordre N° 279

Cartes de Couleurs Coton et Lin

Changement de la dénomination de la nuance 746

La nuance 746 figure dans nos cartes de couleurs, Coton et Lin, sous le nom de „Jaune Mandarine ultra-clair" comme nuance plus claire que le Jaune-Maïs 579, qui lui même (tout tout comme dans la carte pour coton brillants, tout avec la nuance Jaune-Maïs 578 comme dans la carte réduite pour Coton mats) forme la continuation du Jaunes-Mandarine moyen et foncé.

Dans le but d'éviter des erreurs pouvant résulter de ce fait, il a été décidé que la couleur 746 s'appellera dorénavant „Jaune-Maïs" et sera classée dans la liste de noms et numéros des nuances comme teinte „ultra clair".

La série 740-746 se compotera par conséquent dorénavant pour les coton brillants en nuances Jaune-Mandarine 740-745, suivie par le Jaune-Maïs 579 et 746 pour les coton ordinaires et les Lins, de Jaunes-Mandarine 740-744, suivis par les Maïs 578. 579. 746.

La mise en exécution de cette décision prise en Juillet 1914 a été retardée.

COPIÉ
sur le même folio
du registre correspondant
Mulhouse, 5 Novembre 1920

Ordre N° 280

Nouveaux astérisques pour certaines couleurs

Il a été décidé d'appliquer un astérisque aux 10 couleurs grand teint suivantes:

Rose grand teint	3350
Brun-carroubier	303
Jaune d'or	779-780
Gris-Noisette	869-420
Bleu ancien	929
Gris-Castor	645
Violet-Evêque	917
Gris-Réséda	924

COPIÉ
sur le même folio
du registre correspondant
Mulhouse, 6 Janvier 1921

Ordre N° 281

Suppression de l'article 18, Fil à Dentelles.

Il a été décidé de supprimer définitivement l'art. 18, Fil à Dentelles (dont la fabrication n'a pas été reprise après la guerre). Nouvel article 19, Fil à Dentelles, voir Ordre N° 263.

COPIÉ
sur le même folio
du registre correspondant
Mulhouse, 31 Janvier 1921

Ordre N° 282

Nouvel article Fil à Dentelles boites de 10 pelotes de 5 grammes Art. 19.

Cet article sera fabriqué avec notre Cordonnet spécial, dans les N°s réels suivants:

Numéros :	35 6	45 6	55 6	65 6	80 6
N° d'étiquettes adoptés :	30	50	70	90	120

Cet article étant particulièrement destiné à la vente aux Etat-Unis d'Amérique, nous ne fabriquerons, jusqu'à nouvel ordre, que l'emballage U.S.A. qui sera livré dans tous les pays.

Le garnage indiqué sur les pelotes sera le suivant :

N° d'étiquettes :	30	50	70	90	120	
blanc et écru :	67	86	106	124	152	yards
Noir et écru :	61	79	96	113	141	"

Cet article sera livré en écru, blanc et couleurs. Pour le début, nous ne tiendrons en Avance que le blanc-neige et l'écru. Les couleurs de la carte de 220 nuances seront livrées sur commande d'au moins 10 boîtes par couleur et N° de grosseur.



Pelotes : de la même forme que les pelotes Art. 151 mais non montées sur tube.

Papier intérieur : imitation japonais.

Boîte : blanche avec impression gris-bleu.

Enveloppe : en papier parchemin non imprimé.

COPIÉ
sur le même folio
du registre correspondant
Mulhouse, 31 Janvier 1921

Ordre N° 2814

Montage sur tube des pelotes Cloche 2 fils (Art. 28) et Tiers-Alsace pelotes de 50 m. (Art. 26).

Les pelotes Art. 26 et 28 en écru, blanc et couleurs s'écoulent très facilement sous la plupart des Numéros.

Pour remédier à cet inconvénient, il a été décidé de monter dorénavant en fil sur tube comme suit :

Pour le Cloche 2 fils écru, blanc et couleurs en N° étiquette 20 (20 m.) 30 et 40 (40 m.), on prendra le tube blanc de l'article 35, Cuve cloche.

Pour le Cloche 2 fils écru, blanc et couleurs, en N° étiquette 50-150 (50 m.), ainsi que pour tous les Numéros de l'article Tiers-Alsace 50 m. en écru et en blanc, on prendra le tube bleu de l'article 22, Demi-Alsace pelote de 45 m.

Pour le noir (fil mercerisé) le montage en tube des pelotes en Art. 26 et 28 est déjà introduit.

COPIÉ
sur le même folio
du registre correspondant
Mulhouse, 21 Février 1921

Numéros :	35/6	45/6	55/6	65/6	80/6
Nos d'étiquettes adoptés :	30	50	70	90	120

Cet article étant particulièrement destiné à la vente aux Etats-Unis d'Amérique, nous ne fabriquerons, jusqu'à nouvel ordre, que l'ajustage U.S.A. qui sera livré dans tous les pays.

Le yardage indiqué sur les pelotes sera le suivant :

Nos d'étiquettes :	30	50	70	90	120	
blanc et coul. :	67	86	106	124	152	yards
Noir et écru :	61	79	96	113	141	"







№ 30 № 50

№ 90 № 120

Cet article sera livré en écru, blanc et couleurs. Pour le début, nous ne tiendrons en avance que le blanc-neige et l'écru.

Les couleurs de la carte de 220 nuances seront livrées sur commande d'au moins 10 boîtes par couleur et No de grosseur.

Pelotes : de la même forme que les pelotes Art. 151 mais non montées sur tubes.

Papier intérieur : imitation japonais.

Boîte : blanche avec impression gris-bleu.

Enveloppe : en papier parchemin non imprimé.

E. Rippl

COPIÉ
sur le même folio
du registre correspondant
Mulhouse, 31 Janvier 1921

Ch. Roesch

Ordre No 284

Montage sur tube des pelotes Cloche 2 fils (Art. 28) et Tiers-Alsace pelotes de 50 m. (Art. 26).

Les pelotes Art. 26 et 28 en écru, blanc et couleurs s'éboulent trop facilement dans la plupart des Numéros :

Pour remédier à cet inconvénient, il a été décidé de monter dorénavant ces fils sur tubes comme suit :

Pour le Cloche 2 fils écru, blanc et couleurs en No étiquette 20 (30 m.) 30 et 40 (40 m.), on prendra le tube blanc de l'article 35, Coudre cloche.

Pour le Cloche 2 fils écru, blanc et couleurs, en Nos étiquette 50-150 (50 m.), ainsi que pour tous les Numéros de l'article Tiers-Alsace 50 m. en écru et en blanc, on prendra le tube blanc de l'article 22, Demi-Alsace pelotes de 45 m.

Pour le noir (fil mercerisé) le montage sur tube des pelotes en Art. 26 et 28 est déjà introduit.

E. Rippl

COPIÉ
sur le même folio
du registre correspondant
Mulhouse, 28 Février 1921

Ch. Roesch

Ordre N° 292

Article 19. Fil à Dentelles.

Il a été décidé de compléter l'assortiment à gazages actuellement limité en Article 19 par les 3 numéros suivants :

N°	100/6	120/6	150/6
Numéros d'étiquette adoptés	150	200	250
yardages correspondants { blanc & écru	197	236	295
	écru & noir	176	211	264

Les nouveaux numéros ne seront livrés que dans l'ajustage U.S.A. pour tous les pays, comme les numéros livrés jusqu'à présent.

La série de ces fils Cordonnet sera augmentée dans ce but des 3 numéros 100/6, 120/6 et 150/6 qui seront constitués par du fil Nord gauche gazé.



COPIÉ
sur le même folio
du registre correspondant
Mulhouse, 15 Novembre 1921

E. Roppp

M. Roesch

Ordre N° 293

Nouvelle Boite assortie pour article 28 Cloche 2 fils.

Il a été décidé d'ajouter à l'assortiment N° 20/60 aux 5 boîtes assorties 40/80, 40/100, 50/100, 60/120 et 80/150 déjà existantes.

E. Roppp

COPIÉ
sur le même folio
du registre correspondant
Mulhouse, 15 Novembre 1921

M. Roesch

Ordre N° 294

Art. 22 Demi-Alsace, pelotes de 45 m. Modification du métrage des N° 30/60.



Dans le but d'obtenir un prix de vente uniforme pour toutes les qualités de l'article 22, il a été décidé de réduire à 36 mètres le métrage des N° de qualités 30, 40, 50 et 60 de cet article.

Le format des boîtes employées pour ces numéros ne sera pas modifié, mais les pelotes seront montées dorénavant sur tube plus gros que jusqu'à présent (= tube pour étoile 2 fils ou gros numéros.) Le diamètre des nouvelles étiquettes 36 mètres à créer devra donc être un peu supérieur à celui des étiquettes 45 mètres actuelles.



E. Roppp

COPIÉ
sur le même folio
du registre correspondant
Mulhouse, 25 Novembre 21

M. Roesch

Ordre N° 297

Nouvel article 116ᵇ Perlé, boîtes de 4 pelotes de 50 gr.

Il a été décidé qu'en plus de l'art. 116ᵃ dont la boîte contiendra 10 pelotes de 50 gr. nous livrerons dorénavant dans les N° 3, 5 et 8 un ajustage spécial

— Art 116ᵇ —

dont la boîte contiendra 4 pelotes de 50 gr. seulement.

La pelote et la étiquette de pelote seront exactement celles de l'art. 116ᵃ.

Le carton et l'impression de la boîte et de l'enveloppe rappelleront en tous points

Ordre N° 292

Article 19. Fil à Dentelles.

Il a été décidé de compléter l'assortiment de grosseurs actuellement livrable en Article 19 par les 3 numéros suivants :

N°s		100/6	120/6	150/6
Numéros d'étiquette adoptés		150	200	250
yardages correspondants	blanc & coul. yards	197	236	295
	écru & noir "	176	211	264

Les nouveaux numéros ne seront livrés que dans l'ajustage U.S.A. pour tous les pays, comme les numéros livrés jusqu'à présent.

La série de nos fils Cordonnet sera augmentée dans ce but des 3 numéros 100/6, 120/6 et 150/6 qui seront constitués par du fil Nord gauche gazé.

E. Roppel

COPIÉ sur le même folio du registre correspondant Mulhouse, 15 Novembre 1921

M. Roesch

Ordre N° 293

Nouvelle Boite assortie pour article 28 Cloche 2 fils.

Il a été décidé d'ajouter l'assortiment N° 20/60 aux 5 boîtes assorties 40/80, 40/100, 50/100, 60/120 et 80/150 déjà existantes.

E. Roppel

COPIÉ sur le même folio du registre correspondant Mulhouse, 15 Novembre 1921

M. Roesch

Ordre N° 294

Art. 22 Demi-Alsace, pelotes de 45 m. Modification du métrage des N° 30/60.

DEMI-ALSACE 30 36 MÈTRES





Dans le but d'obtenir un prix de vente uniforme pour toutes les grosseurs de l'article 22, il a été décidé de réduire à 36 mètres le métrage des N°s de grosseur 30, 40, 50 et 60 de cet article.

Le format des boîtes employées pour ces numéros ne sera pas modifié, mais les pelotes seront montées dorénavant sur tube plus gros que jusqu'à présent (– tube pour Cloche 2 fils en gros numéros –) Le diamètre des nouvelles étiquettes 36 mètres à créer devra dans ce but être un peu supérieur à celui des étiquettes 45 mètres actuelles.

E. Roppel

COPIÉ sur le même folio du registre correspondant Mulhouse, 25 Novembre 21

M. Roesch

Ordre N° 297

Nouvel article 116D Perlé, boîtes de 4 pelotes de 50 gr.

Il a été décidé qu'en plus de l'art. 116A dont les boîtes contiennent 10 pelotes de 50 grs. nous livrerons dorénavant dans les N°s 3, 5 et 8 un ajustage spécial

— Art 116D —

dont les boîtes contiendront 4 pelotes de 50 gr. seulement.

Les pelotes et les étiquettes des pelotes seront exactement celles de l'art. 116A.

Le carton et l'impression de la boîte et de l'enveloppe rappelleront en tous points

l'art. 116 A.
Papier intérieur comme pour l'art. 116 A.
Les quatre pelotes seront rangées debout dans la boîte.

[signature] M. Roeuh

COPIÉ
sur le même folio
du registre correspondant
Mulhouse, 16.2.1922

Ordre N° 298

Changement de la mention „Soie à Broder" en „Soie de Perse" sur les boîtes Assortiment.

Avant la guerre, les boîtes Assortiment pour la Soie portaient, aux quatre faces du couvercle, une étiquette avec la mention „Soie à broder".

Comme nous ne fabriquons depuis longtemps plus qu'un seul article de soie, la Soie de Perse, le texte de cette étiquette a été changé pendant la guerre en „Perser Seide".

Ayant à faire une réimpression de ces boîtes et, afin de nous conformer à la décision prise pour les boîtes avec titre allemand, décision maintenue exceptionnellement en vigueur pour ce qui concerne ce changement de nom, nous remplacerons dorénavant la dénomination „Soie à broder" par „Soie de Perse".

[signature] M. Roeuh

COPIÉ
sur le même folio
du registre correspondant
Mulhouse, 8.3.1922

Ordre N° 299

Nouvelles étiquettes pour articles U.S.A.

Voir ordres N° 272, 283, 288, 291, 295.

Cordonnet pour guipure, pelotes de 25 gr.

L'ordre N° 272 ne prévoit pour cet article des étiquettes de yardage que pour bleue et couleurs.

L'écru de vente étant aussi demandé, mais rarement seulement, nous ne créerons pour cet ajustage que des étiquettes provisoires rondes du type habituel à coller sur les pelotes, impression argent sur papier acier.

Les yardages seront les suivants valable pour écru et noir :

N° de l'étiquette	1	1½	2	2½	3	4
yardage p. écru et noir	48	66	77	88	96	115

N° de l'étiquette	5	10	15	20	25	30
yardage p. écru et noir	125	145	158	206	229	258

N° de l'étiquette	40	50	60	70	80	90
yardage p. écru et noir	304	351	410	430	480	510

N° de l'étiquette	100	120	150	200	
yardage p. écru et noir	555	595	715	800	yards.

[signature] M. Roeuh

COPIÉ
sur le même folio
du registre correspondant
Mulhouse, 5.5.1922

l'art. 116 A.
Papier intérieur comme pour l'art. 116 A.
Les quatre pelotes seront rangées debout dans la boîte.

[signature] COPIÉ sur le même folio du registre correspondant Mulhouse, 16.2.1922 M. Roeuh

Ordre N° 298

Changement de la mention „Soie à Broder" en „Soie de Perse" sur les boîtes Assortiment.

Avant la guerre, les boîtes Assortiment pour la Soie portaient, aux quatre faces du couvercle, une étiquette avec la mention „Soie à broder".

Comme nous ne fabriquons depuis longtemps plus qu'un seul article de soie, la Soie de Perse, le texte de cette étiquette a été changé pendant la guerre en „Perser Seide".

Ayant à faire une réimpression de ces boîtes et, afin de nous conformer à la décision prise pour les boîtes avec titre allemand, décision maintenue exceptionnellement en vigueur pour ce qui concerne ce changement de nom, nous remplacerons dorénavant la dénomination „Soie à broder" par „Soie de Perse".

[signature] COPIÉ sur le même folio du registre correspondant Mulhouse, 8.3.1922 M. Roeuh

Ordre N° 299

Nouvelles étiquettes pour articles U.S.A.

Voir ordres N° 272, 283, 288, 291, 295.

Cordonnet pour guipure, pelotes de 25 gr.

L'ordre N° 272 ne prévoit pour cet article des étiquettes de yardage que pour blanc et couleurs.

L'écru de vente étant aussi demandé, mais rarement seulement, nous ne créerons pour cet ajustage que des étiquettes provisoires rondes du type habituel à coller sur les pelotes, impression argent sur papier acier.

Les yardages seront les suivants valable pour écru et noir:

N° de l'étiquette	1	1½	2	2½	3	4
yardage p. écru et noir	48	66	77	88	96	115

N° de l'étiquette	5	10	15	20	25	30
yardage p. écru et noir	125	145	158	206	229	258

N° de l'étiquette	40	50	60	70	80	90
yardage p. écru et noir	304	351	410	430	480	510

N° de l'étiquette	100	120	150	200	
yardage p. écru et noir	555	595	715	800	yards.

[signature] COPIÉ sur le même folio du registre correspondant Mulhouse, 5.5.1922 M. Roeuh

Ordre N° 300 — Nouveaux assortiments de couleurs en Alsa Art. 83

Il a été décidé de livrer dorénavant l'article Alsa dans les 2 assortiments nouveaux suivants :

1) Bleu de ciel 747 . 519 . 518 .

2) Brun Tête de Nègre 801 . 898 . 938 .

COPIE
sur le même folio
du registre correspondant
Mulhouse, 21.6.1922

Ordre N° 301 — Nouveaux Numéros de grosseurs pour l'article Cordonnet spécial, en paquets de 4½ Kg.

Il a été décidé que les numéros fins de Cordonnet spécial, 100/6, 120/6 et 150/6, qui ont été introduits dans l'article 19 sous les numéros d'étiquette 150, 200 et 250 (voir ordre N° 292) seront dorénavant également livrés en art. 151, mais par paquets de 4½ Kgs seulement, en écru blanc et couleurs.

Les trois nouveaux numéros portant dans cet article les numéros d'étiquette suivants :

N° du fil	100/6	120/6	150/6
" d'étiquette	200	250	300

Remarque :

Le nouveau numéro d'étiquette 200 = 100/6 différera par conséquent du N° d'étiquette 200 = 90/6 qui existe déjà dans l'art. 150 Cordonnet pour guipure, pelote de 25 gr.

COPIÉ
sur le même folio
du registre correspondant
Mulhouse, 27.6.1922

Ordre 302 — Carte de couleurs spéciale pour l'art. 83 Alsa bobines de 80 yards.

Il a été décidé de créer une carte de couleurs spéciale pour l'art. 83, composé de 152 nuances se répartissant comme suit :

1°) 131 nuances prélevées dans la carte pour coton brillant de 220 nuances et qui sont les suivantes :

N°s	3325	334	322	312	311*	336*	823*
939*	923	922	921*	920*	919*	918*	928
926	924*	551*	550*	746	579	745	744
743	742*	741*	740*	397	396	395	327*
394*	712	583	582	581	580	818	776
3326	899	335	309	326*	3367*	3348	3347
3346	3345*	895*	739	738	437	436	435
434	433	801	898	938	353	352	351
350*	349*	813	825	821	800	799	798
797*	796*	820*	804	614	613	211	209
227*	320	319	890	725	783	782	781
780*	779*	3688	3687	3686*	807	806	805
307	648	647	646	645*	310*	762	413
318	414	317	413	822	644	642	640*
469	937*	936*	935*	832*	831*	830*	829*
321*	498*	816*	815*	814*	902*	742	519
518	517	424	423	422	421	420*	869*

(786) (785) (897) .

2°) 2 nuances (blanc neige et N° 844*) prélevées dans la carte générale pour coton brillants d'avant-guerre ;

3°) 11 nuances (381 380 379 378 877 876 461 460 612 611 610) prélevées dans la carte de couleurs spéciale pour Alsa d'avant-

Ordre N° 300 — Nouveaux assortiments de couleurs en Alsa Art. 83

Il a été décidé de livrer dorénavant l'article Alsa sur les 2 assortiments nouveaux suivants :

1) Bleu de ciel 747 . 519 . 518 .

2) Brun Côte de Nègre 801 . 898 . 938 .

COPIE sur le même folio du registre correspondant Mulhouse, 21.6.1922

W. Roesch

Ordre N° 301 — Nouveaux Numéros de grosseurs pour l'article Cordonnet spécial, en paquets de 4½ Kg.

Il a été décidé que les numéros fins de Cordonnet spécial, 100/6, 120/6 et 150/6, qui ont été introduits sous l'article 19 sous les numéros d'étiquette 150, 200 et 250 (voir ordre N° 292) seront dorénavant également livrés en art. 151, mais par paquets de 4½ Kos seulement, en écru blanc et couleurs.

Les trois nouveaux numéros portant dans cet article les numéros d'étiquette suivants :

N° du fil	100/6	120/6	150/6
" d'étiquette	200	250	300

Remarque :

Le nouveau numéro d'étiquette 200 = 100/6 différera par conséquent du N° d'étiquette 200 = 90/6 qui existe déjà dans l'art. 150 Cordonnet fins guipure, pelote de 25 gr.

COPIÉ sur le même folio du registre correspondant Mulhouse, 27.6.1922

W. Roesch

Ordre 302 — Carte de couleurs spéciale pour l'art. 83 Alsa bobines de 80 yards.

Il a été décidé de créer une carte de couleurs spéciale pour l'art. 83, composée de 152 nuances se répartissant comme suit :

1°) 131 nuances prélevées dans la carte pour coton brillant de 220 nuances et qui sont les suivantes :

N°s 3325	334	322	312	311*	336*	823*	
939*	923	922	921*	920*	919*	918*	928
926	924*	551*	550*	746	579	745	744
743	742*	741*	740*	397	396	395	327*
394*	712	583	582	581	580	818	776
3326	899	335	309	326*	3367*	3348	3347
3346	3345*	895*	739	738	437	436	435
434	433	801	898	938	353	352	351
350*	349*	813	825	821	800	799	798
797*	796*	820*	804	614	613	211	209
227*	320	319	890	725	783	782	781
780*	779*	3688	3687	3686*	807	806	805
307	648	647	646	645*	310*	762	415
318	414	317	413	822	644	642	640*
469	937*	936*	935*	832*	831*	830*	829*
321*	498*	816*	815*	814*	902*	742	519
518	517	424	423	422	421	420*	869*
(786)	(785)	(897) .					

2°) 2 nuances (blanc neige et N° 844*) prélevées dans la carte générale pour coton brillants d'avant-guerre ;

3°) 11 nuances (381 380 379 378 877 876 461 460 612 611 610) prélevées dans la carte de couleurs spéciale pour Alsa d'avant-

-gueur;
4°) 1 nouvelle nuance vert Jade N° (943).
(voir ordre N° 305).

Pour le début, cette nouvelle carte de couleur sera confectionnée entièrement avec du fil Perlé N° 5.

[signature]

COPIÉ
sur le même folio
du registre correspondant
Mulhouse, 3.8.1922

M. Proeuh

Ordre N° 305 — Nouvelle nuance vert Jade (943)

Il a été décidé de créer une nouvelle nuance vert qui sera dénommée vert Jade et qui portera le numéro de couleur 943.

Cette nouvelle nuance ne sera introduite pour le début que dans la carte spéciale pour fil Alsa (voir ordre N° 302) où elle figurera entre parenthèse.

[signature]

COPIÉ
sur le même folio
du registre correspondant
Mulhouse, 7.8.1922

M. Proeuh

Ordre N° 306 — Nouvelles bandelettes pour pelotes.

Il a été créé une nouvelle série de bandelettes, 16 types différents, reproduisant des ouvrages au filet, en frivolité, au macramé et sur tulle, qui seront destinées, tout comme les anciennes, à être mises dans les pelotes de 20 et de 50 grs.

Ces nouvelles bandelettes forment avec les 24 déjà existantes une série de 40 bandes que nous utilisons par

quantités égales pour tous les articles en question. Elles seront imprimées sur du papier couché.

[signature]

COPIÉ
sur le même folio
du registre correspondant
Mulhouse, 14.8.1922

M. Proeuh

Ordre N° 307 — Mouliné spécial, boîtes de 24 échevettes, groupées en 6 paquets de 4 échevettes de 8 mètres.
Article destiné spécialement au dépôt de Paris.

Il a été décidé qu'on créera pour le dépôt de Paris une nouvelle forme de l'article 117 qui sera la suivante :

Les 24 échevettes de 8 mètres seront groupées en 6 paquets de 4 échevettes. Ces échevettes seront pliées en trois avec nœuds, comme pour l'ajustage ordinaire, et réunies par deux ligatures faites avec un fil de la même couleur que celui de l'échevette.

Chaque paquet portera :
1°) dans le haut une étiquette tube du modèle de l'article normal 117, mais avec l'indication „32 mètres";
2°) sous la ligature inférieure, l'étiquette de couleur (ou étiquette bleue neige) modèle devant de boîte.

Le format de la boîte et l'impression seront ceux de l'article 117. Toutefois pour différencier cet ajustage spécial de l'article courant, la boîte sera faite avec le carton vert, intérieur bleu, de l'article 105, avec impression argent.

L'enveloppe sera faite en papier cristal non imprimé, comme pour l'article 105.

Cet ajustage ne portera pas de numéro d'article, il n'est pas identique à celui qui a été lancé

-guerre;

4°) 1 nouvelle nuance vert Jade N° (943). (voir ordre N° 305).

Pour le début, cette nouvelle carte de couleurs sera confectionnée entièrement avec du fil Perlé N° 5.

[signature]

COPIÉ
sur le même folio
du registre correspondant
Mulhouse, 3.8.1922

M. Roeuh

Ordre N° 305 — Nouvelle nuance vert Jade (943)

Il a été décidé de créer une nouvelle nuance vert qui sera dénommée vert Jade et qui portera le numéro de couleur 943.

Cette nouvelle nuance ne sera introduite pour le début que dans la carte spéciale pour fil Alsa (voir ordre N° 302) où elle figurera entre parenthèse.

[signature]

COPIÉ
sur le même folio
du registre correspondant
Mulhouse, 7.8.1922

M. Roeuh

Ordre N° 306 — Nouvelles bandelettes pour pelotes.

Il a été créé une nouvelle série de bandelettes, 16 types différents, reproduisant des ouvrages au filet, en frivolité, au macramé et sur tulle, qui seront destinées, tout comme les anciennes, à être mises dans les pelotes de 20 et de 50 gr.

Ces nouvelles bandelettes forment avec les 24 déjà existantes une série de 40 bandes que nous utilisons par

quantités égales pour tous les articles en question. Elles seront imprimées sur du papier couché.

[signature]

COPIÉ
sur le même folio
du registre correspondant
Mulhouse, 14.8.1922

M. Roeuh

Ordre N° 307 — Mouliné spécial, boîtes de 24 échevettes, groupées en 6 paquets de 4 échevettes de 8 mètres.

Article destiné spécialement au dépôt de Paris.

Il a été décidé qu'on créera pour le dépôt de Paris une nouvelle forme de l'article 117 qui sera la suivante :

Les 24 échevettes de 8 mètres seront groupées en 6 paquets de 4 échevettes. Les échevettes seront pliées en trois avec nœuds, comme pour l'ajustage ordinaire, et réunies par deux ligatures faites avec un fil de la même couleur que celui de l'échevette.

Chaque paquet portera :

1°) dans le haut une étiquette tube du modèle de l'article normal 117, mais avec l'indication „32 mètres";

2°) sous la ligature inférieure, l'étiquette de couleur (ou étiquette blanc neige) modèle devant de boîte.

Le format de la boîte et l'impression seront ceux de l'article 117. Toutefois pour différencier cet ajustage spécial de l'article courant, la boîte sera faite avec le carton vert, intérieur bleu, de l'article 105, avec impression argent.

L'enveloppe sera faite en papier cristal non imprimé, comme pour l'article 105.

Cet ajustage ne portera pas de numéro d'article, il n'est pas identique à celui qui a été lancé

temporairement dans les années 1902/3.

COPIÉ
sur le même folio
du registre correspondant
Mulhouse, 14.8.1922

M. Roeuh

Ordre N° 308

Nouvel article Soie de Coton pour Bonneterie fine Article 159

Il a été décidé de créer un nouvel article destiné spécialement au tricotage mécanique de bas, article qui sera dénommé :

Soie de Coton pour Bonneterie fine

et qui portera le numéro d'article 159.

Le fil qui servira à ce nouvel ajustage sera notre Cordonnet spécial en numéros fins, auquel il sera donné un apprêt spécial destiné à assurer une marche parfaite sur machine à tricoter.

Les numéros livrables seront pour le début les suivants :

Numéro étiquette :

(même numérotage que pour l'article 151)	150	200	250
Numéro de fil correspondant....	80/6	100/6	120/6

L'article sera livré en boîtes de 5 écheveaux de 50 grs. Echeveau dévidé à 1.43 m., bout de l'écheveau arrêté par une ligature chinée blanc et rouge, croisée une fois. L'écheveau portera en outre une ligature-anneau de même couleur que le fil de l'écheveau (Voir annotation à la fin de cet ordre) L'écheveau sera plié en trois et portera deux ligatures et une étiquette-anneau (papier acier, impression argent) serrant fortement

l'écheveau.

Boîte et Enveloppe seront grises avec impression verte.

Papier intérieur : bleu pour fil blanc, jaune pour fil noir et gris pour couleurs, comme pour les articles 183, 206 etc.

L'article sera livré en blanc-neige, noir et couleurs. Le blanc sera tenu en avance, le noir et les couleurs seront livrés par commande d'au moins 2 boîtes par couleur et par N° dans toutes les nuances de la carte de 220 couleurs pour articles brillants.

Les couleurs reconnues comme très courantes pourront également être mises en stock, ainsi que le noir. (Cet article sera également livré dans les 3 N° en paquets de 4½ K°)

DOLLFUS-MIEG & Cie, MULHOUSE-BELFORT-PARIS
SOIE DE COTON
POUR BONNETERIE FINE
N° 150
D·M
C

COPIÉ
sur le même folio
du registre correspondant
Mulhouse, 15.9.1922

M. Roeuh

Annotation à ajouter à l'article ci-haut.

Contrairement aux indications ci-haut, le liage des écheveaux de 50 grs. se fera comme suit :
2 ligatures croisées (fil chiné blanc et rouge) avec 5 subdivisions,
1 ligature-anneau de même couleur que le fil de l'écheveau.

17 Novembre 1922

Ordre N° 309

Carte de couleurs spéciale pour l'article Alsa

Suite de l'ordre N° 302

Contrairement à ce qui a été pratiqué pour la première édition (Janvier 1913) de la carte de couleurs spéciale pour Alsa, la dénomination „Noir" sera supprimée et remplacée par „310°" comme dans toutes nos autres cartes de couleurs pour coton brillants.

Les étiquettes des bobines seront modifiées en conséquence pour les boîtes et enveloppes, l'étiquette spéciale „Noir" sera remplacée par l'étiquette „310°" en usage pour tous les autres articles brillants.

temporairement dans les années 1902/3.

COPIÉ
sur le même folio
du registre correspondant
Mulhouse, 14.8.1922

Ordre N° 308

Nouvel article Soie de Coton pour Bonneterie fine Article 159

Il a été décidé de créer un nouvel article destiné spécialement au tricotage mécanique de bas, article qui sera dénommé :

Soie de Coton pour Bonneterie fine

et qui portera le numéro d'article 159.

Le fil qui servira à ce nouvel ajustage sera notre Cordonnet spécial en numéros fins, auquel il sera donné un apprêt spécial destiné à assurer une marche parfaite sur machine à tricoter.

Les numéros livrables seront pour le début les suivants :

Numéro étiquette:			
(même numérotage que pour l'article 151)	150	200	250
Numéro de fil correspondant....	80/6	100/6	120/6

L'article sera livré en boîtes de 5 écheveaux de 50 grs. Echeveau dévidé à 1.43 m., bout de l'écheveau arrêté par une ligature chinée blanc et rouge, croisée une fois. L'écheveau portera en outre une ligature-anneau de même couleur que le fil de l'écheveau (Voir annotation à la fin de cet ordre) L'écheveau sera plié en trois et portera deux ligatures et une étiquette-anneau (papier acier, impression argent) serrant fortement

l'écheveau.

Boîte et Enveloppe seront grises avec impression verte.

Papier intérieur : bleu pour fil blanc, jaune pour fil noir et gris pour couleurs, comme pour les articles 183, 206 etc.

L'article sera livré en blanc-neige, noir et couleurs. Le blanc sera tenu en avance, le noir et les couleurs seront livrés par commande d'au moins 2 boîtes par couleur et par N° dans toutes les nuances de la carte de 220 couleurs pour articles brillants.

Les couleurs reconnues comme très courantes pourront également être mises en stock, ainsi que le noir. (Cet article sera également livré dans les 3 N° en paquets de 4½ K°)

DOLLFUS-MIEG & Cie, MULHOUSE-BELFORT-PARIS
SOIE DE COTON
POUR BONNETERIE FINE
N° 150
D·M
C

COPIÉ
sur le même folio
du registre correspondant
Mulhouse, 15.9.1922

Annotation à ajouter à l'article ci-haut.

Contrairement aux indications ci-haut, le liage des écheveaux de 50 grs. se fera comme suit :
2 ligatures croisées (fil chiné blanc et rouge) avec 5 subdivisions,
1 ligature-anneau de même couleur que le fil de l'écheveau.

17 Novembre 1922

Ordre N° 309

Carte de couleurs spéciale pour l'article Alsa

Suite de l'ordre N° 302

Contrairement à ce qui a été pratiqué pour la première édition (Janvier 1913) de la carte de couleurs spéciale pour Alsa, la dénomination „Noir" sera supprimée et remplacée par „310°" comme dans toutes nos autres cartes de couleurs pour coton brillants.

Les étiquettes des bobines seront modifiées en conséquence pour les boîtes et enveloppes ; l'étiquette spéciale „Noir" sera remplacée par l'étiquette „310°" en usage pour tous les autres articles brillants.

Il en sera de même pour le blanc, qui ne sera plus étiqueté „blanc" tout court, comme jusqu'à présent, mais „blanc neige" comme pour tous les autres articles brillants.

Les étiquettes de bobines sont modifiées en conséquence, l'étiquette devant se boire „blanc" sera remplacée par l'étiquette normale „blanc neige".

Le stock d'anciennes étiquettes de bobines „blanc" et noir" (en N° 40) sera épuisé tout d'abord.

COPIÉ
sur le même folio
du registre correspondant
Mulhouse, 30.9.1922

Th. Boerlin

Ordre N° 310 — Boites assorties livrables en art. 83 Alsa 80 yards.

Les assortis livrable en Alsa 80 yards seront déterminés de la suivante :

		Numéros des couleurs composant l'assortiment :		
3325	Bleu d'Azur	3325	334	322
312	Bleu Indigo	312	311*	336*
747	Bleu de Ciel	747	519	518
738	Brun cachou clair	738	437	436
435	Brun cachou foncé	435	434	433
×923	Brun Rouge clair	923	922	921*
×920	Brun Rouge foncé	920*	919*	918*
801	Brun Tête de nègre	801	898	938
804	Gris Bois clair	804	614	613
612	Gris Bois foncé	612	611	610
648	Gris Castor clair	648	647	646
762	Gris Cendre clair	762	415	318
414	Gris Cendre foncé	414	317	413

380	Gris de Plomb	380	379	378
644	Gris Souris	644	642	640*
424	Gris Noisette	424	423	422
745	Jaune Mandarine clair	745	744	743
742	Jaune Mandarine foncé	742*	741*	740*
×781	Jaune d'or foncé	781	780*	779*
725	Jaune d'or	725	783	782
×818	Rose tendre	818	776	3326
×899	Rose foncé	899	335	309
×815	Rouge Ecarlate	815*	814*	902*
×321	Rouge Turc	321*	498*	816*
353	Rouge Géranium clair	353	352	351
397	Violet Scabieuse	397	396	395

Les assortis marqués × ont été nouvellement créés.

COPIÉ
sur le même folio
du registre correspondant
Mulhouse, 12.10.1922

Th. Boerlin

Ordre N° 311 — Boites de couleurs assorties pour l'art. 200, Mouliné 8 fils, 168 pelotes au Kg.

Il a été décidé de créer pour l'article 200 Mouliné 8 fils dans les N° 3 et 9 les 5 assortiments nouveaux de couleurs suivants :

Gris assorti	317	414	318	646	647	648	Total 12 pelotes dont seul N° par boîte
	2	2	2	2	2	2	
Cachou assorti	938	801	433	434	435	436	Total 12 pelotes dont seul N° par boîte
	2	2	2	2	2	2	
Brun-Rouge assorti	918	919	920	300	400	301	Total 12 pelotes dont seul N° par boîte
	2	2	2	2	2	2	

Il en sera de même pour le Blanc, qui ne sera plus étiqueté "Blanc" tout court, comme jusqu'à présent, mais "Blanc neige" comme pour tous les autres articles brillants.

Les étiquettes de bobines seront modifiées en conséquence, l'étiquette devant de boîte "Blanc" sera remplacée par l'étiquette normale "Blanc neige".

Le stock d'ancienne étiquette de bobine Blanc et noir (en N° 40) sera épuisé tout d'abord.

COPIÉ
sur le même folio
du registre correspondant
Mulhouse, 30.9.1922

W. Boech

Ordre N° 310 — Boîtes assorties livrables en Art. 83 Alsa 80 yards.

Les assortis livrable en Alsa 80 yards seront terminés par les suivants :

		Numéros des couleurs composant l'assortiment :		
3325	Bleu d'Azur	3325	334	322
312	Bleu Indigo	312	311*	336*
747	Bleu de Ciel	747	519	518
738	Brun cachou clair	738	437	436
435	Brun cachou foncé	435	434	433
x923	Brun Rouge clair	923	922	921*
x920	Brun Rouge foncé	920*	919*	918*
801	Brun Tête de Nègre	801	898	938
804	Gris Bois clair	804	614	613
612	Gris Bois foncé	612	611	610
648	Gris Castor clair	648	647	646
762	Gris Cendre clair	762	415	318
414	Gris Cendre foncé	414	317	413

380	Gris de Plomb	380	379	378
644	Gris Souris	644	642	640*
424	Gris Noisette	424	423	422
745	Jaune Mandarine clair	745	744	743
742	Jaune Mandarine foncé	742*	741*	740*
x781	Jaune d'or foncé	781	780*	779*
725	Jaune d'or	725	783	782
x818	Rose tendre	818	776	3326
x899	Rose foncé	899	335	309
x815	Rouge Ecarlate	815*	814*	902*
x321	Rouge Turc	321*	498*	816*
353	Rouge Géranium clair	353	352	351
397	Violet Scabieuse	397	396	395

Les assortis marqués x ont été nouvellement créés.

COPIÉ
sur le même folio
du registre correspondant
Mulhouse, 12.10.1922

W. Boech

Ordre N° 311 — Boîtes de couleurs assorties pour l'art. 200, Moulinés 8 fils. 168 pelotes au Kg.

Il a été décidé de créer pour l'article 200 Moulinés 8 fils dans les n° 3 et 9 les assortiments de couleurs suivants :

Gris assorti	317	414	318	646	647	648	Total 12 pelotes d'un seul N° par boîte
	2	2	2	2	2	2	
Cachou assorti	938	801	433	434	435	436	Total 12 pelotes d'un seul N° par boîte
	2	2	2	2	2	2	
Brun-Rouge assorti	918	919	920	300	400	301	Total 12 pelotes d'un seul N° par boîte
	2	2	2	2	2	2	

COPIÉ
sur le même folio
du registre correspondant
Mulhouse, 23.11.1922

Th. Roesch

Ordre N° 312 — Adjonction de 3 nouvelles séries à l'assortiment de boîtes de couleurs assorties livrable en Art. 83.

Il a été décidé d'augmenter le nombre des couleurs assorties livrables en Art. 83, en ajoutant aux 26 séries déjà existantes (v. Ordre N° 310) les 3 assortiments suivants :

vert cuivre 832 . 831 . 830 — nouveau —
vert doré 583 . 582 . 581 — existait avant guerre —
vert scarabée 3346 . 3345 . 895 — nouveau —

Le total des séries de 3 nuances livrables en Art. 83 se trouve ainsi porté à 29.

COPIÉ
sur le même folio
du registre correspondant
Mulhouse, 20.12.1922

Th. Roesch

Ordre N° 313 — Nouvel article Cordonnet spécial, pelotes de 10 gr.

Il a été décidé de créer un nouvel ajustage en pelotes de 10 grs. pour l'article Cordonnet spécial. Cet ajustage sera en tous points analogue à l'article 151, dont il ne devra différer que pour la dimension des boîtes et des pelotes.*) Étant destiné particulièrement à notre clientèle américaine, il ne sera livré pour le début que dans le seul ajustage U.S.A., et cela dans les 6 numéros (N° étiquette) 30, 40, 50, 60, 70 et 80 seulement,

*) voir Annotation à la fin de cet ordre.

Annotation du 29 Juin 1929.

Les N° suivants seront livrés dorénavant en Art. 151 B :

N° (étiquette)	20	100	150
yardage p. blanc et couleurs	94	257	318
" p. noir	85	232	286

Les yardages seront les suivants :

N° (étiquette)	30	40	50	60	70	80	
blanc et coul.	118	137	157	177	196	216	yards
Noir et écru	105	122	140	158	175	193	"

Cet article portera le N° 151 B.

Ces pelotes contiendront les bandelettes-réclame en usage pour l'art. 151; les bandelettes seront toutefois pliées en deux. Ceci en dérogation à la règle générale suivant laquelle seules les pelotes de 20 grs. ou d'un poids supérieur doivent être munies de bandelettes.

COPIÉ
sur le même folio
du registre correspondant
Mulhouse, 18.12.1922

Th. Roesch

Ordre N° 315 — Art 84, Alsa 500 yards. Suppression du yardage réduit (400 yards) pour les couleurs fines.

Il a été décidé de supprimer dorénavant le yardage réduit (400 yards) pour les couleurs fines; cet article ne sera donc plus fabriqué à l'avenir que dans l'ajustage 500 yards.

Le stock en marchandise achevée encore existant en N° étiquette 40, yardage réduit, sera toutefois consommé. Le nouveau N° étiquette 60 sera fabriqué dès le début uniquement dans l'ajustage 500 yards.

COPIÉ
sur le même folio
du registre correspondant
Mulhouse, 17.1.1923

Th. Roesch

Ordre N° 317 — Nouvelles nuances pour cotons brillants.

Il a été décidé de compléter notre assortiment de nuances pour cotons brillants par les 6 couleurs suivantes, qui feront l'objet d'une cartelle qui sera jointe à la carte de 220 couleurs pour

COPIÉ
sur le même folio
du registre correspondant
Mulhouse, 23.11.1922

Wm. Boesch

Ordre N° 312 — Adjonction de 3 nouvelles séries à l'assortiment de boîtes de couleurs assorties livrable en Art. 83.

Il a été décidé d'augmenter le nombre de couleurs assorties livrable en Art. 83, en ajoutant aux 26 séries déjà existantes (v. Ordre N° 310) les 3 assortiments suivants :

vert cuivre 832 . 831 . 830 — nouveau —
vert doré 583 . 582 . 581 — existait avant guerre —
vert scarabé 3346 . 3345 . 895 — nouveau —

Le total des séries de 3 nuances livrables en Art. 83 se trouve ainsi porté à 29.

COPIÉ
sur le même folio
du registre correspondant
Mulhouse, 20.12.1922

Wm. Boesch

Ordre N° 313 — Nouvel article Cordonnet spécial, pelotes de 10 gr.

Il a été décidé de créer un nouvel ajustage en pelotes de 10 gr. pour l'article Cordonnet spécial.

Cet ajustage sera en tous points analogue à l'article 151, dont il ne devra différer que pour la dimension des bâtons et des pelotes.[1] Etant destiné particulièrement à notre clientèle américaine, il ne sera livré pour le début que dans les 6 numéros (N° étiquette) 30, 40, 50, 60, 70 et 80 seulement,

[1] voir annotation à la fin de cet ordre.

Annotation du 29 Juin 1929.

Les N°s suivants seront livrés dorénavant en Art. 151 B :

N° étiquette	30	100	150
yardage pr blanc et couleurs	94	257	378
" pr Noirs	85	232	286

Les yardages seront les suivants :

N° étiquette	30	40	50	60	70	80	
blanc et coul.	118	137	157	177	196	216	yards
Noir et écru	105	122	140	158	175	193	"

Cet article portera le N° 151 B.

Ces pelotes contiendront les bandelettes-réclame en usage pour l'Art. 151, les bandelettes seront toutefois pliées en deux. Ceci en dérogation à la règle générale suivant laquelle toutes les pelotes de 20 gr. ou d'une poids supérieur doivent être munies de bandelettes.

COPIÉ
sur le même folio
du registre correspondant
Mulhouse, 18.12.1922

Ordre N° 315 — Art 84, Alsa 500 yards.
Suppression du yardage réduit (400 yards) pour les couleurs fines.

Il a été décidé de supprimer dorénavant le yardage réduit (400 yards) pour les couleurs fines; cet article ne sera donc plus fabriqué à l'avenir que dans l'ajustage 500 yards.

Le Stock en marchandise achevée encore existante en N° étiquette 40, yardage réduit, sera toutefois contremmé. Le numéro N° étiquette 60 sera fabriqué dès le début uniquement dans l'ajustage 500 yards.

COPIÉ
sur le même folio
du registre correspondant
Mulhouse, 17.1.1923

Wm. Boesch

Ordre N° 317 — Nouvelles nuances pour colons brillants.

Il a été décidé de compléter notre assortiment de nuances pour cotons brillants par 6 couleurs nouvelles, qui feront l'objet d'une carte spéciale jointe à la carte de 220 couleurs pour

	coloris brillants :	
716 Gris-Lin	Gris-Lin N° 716	Nouvelles couleurs pour cotons
940 Gris-Lin	" " 940	brillants figurant déjà dans notre carte de couleurs pour Lin d'avant-guerre.
942 Jaune-Crème	Jaune crème N° 942 ultra-clair	Nouvelle nuance faisant suite à la série 740/746, livrée depuis quelque temps déjà comme couleur suivant type.
900* Rouge-Feu	Rouge Feu N° 900*	Couleur figurant sous la dénomination „Rouge-Orange" dans la carte pour cotons brillants d'avant-guerre. Cette couleur porte astérisque comme avant guerre.
946* Rouge-Feu	" " N° 946* nouvelle couleur portant astérisque	nouvelles nuances
947 Rouge-Feu	" " 947	

[signature] COPIÉ sur le même folio du registre correspondant Mulhouse, 18.8.1923 Th. Roesch

Ordre N° 319

Nouveau Blanc azuré dénommé Blanc azurage renforcé.

BLANC AZURAGE RENFORCÉ

Nous livrons depuis quelque temps dans l'Ile de Madère et dans le seul Art. 128 un azurage spécial particulièrement foncé, livré sous l'étiquette générale „Azurage suivant type" et dénommé dans le service intérieur „Azurage Teinture R."

Il a été décidé de généraliser la livraison

de ce nouvel azurage dans les art : 123, 125, 127, 121 et 206 et de la livrer désormais sous le nom Blanc azurage renforcé.

[signature] COPIÉ sur le même folio du registre correspondant Mulhouse, 5 Déc. 1923 Th. Roesch

Ordre N° 320

Impression D.M.C. sur les tubes de nos articles en pelotes.

Les tubes de nos pelotes ne portant aucune marque distinctive, ne peuvent contribuer à reconnaître l'origine du fil employé. Pour remédier à cet inconvénient, il a été décidé d'imprimer sur l'un des côtés du papier pour tubes notre fond D.M.C. habituel (employé pour le verso de nos étiquettes „Cloche"). Les tubes seront ensuite à fabriquer de telle sorte que l'impression D.M.C. figure à l'extérieur, le D.M.C. étant parallèle aux deux extrémités du tube.

Cette modification ne s'appliquera jusqu'à nouvel ordre qu'aux tubes gris et blancs qui seront imprimés en bleu avec la couleur employée pour le verso des étiquettes.

Les tubes noirs s'imprimant mal, resteront sans impression jusqu'à nouvel ordre.

[signature] COPIÉ sur le même folio du registre correspondant Mulhouse, 6 Déc. 1923 Th. Roesch

716 Gris-Lin

940 Gris-Lin

942 Jaune-Crème

900* Rouge-Feu

946* Rouge-Feu

947 Rouge-Feu

coloris brillants :

Gris-Lin N° 716 — Nouvelles couleurs pour cotons brillants figurant déjà dans notre cart de couleurs pour Lin d'avant-guerre.

" " 940

Jaune crème N° 942 ultra-clair — Nouvelle nuance faisant suite à la série 740/746 ; livrée depuis quelque temps déjà comme couleur suivant type.

Rouge Feu N° 900* — Couleur figurant sous la dénomination „Rouge-Orange" dans la carte pour cotons brillants d'avant-guerre. Cette couleur portera astérisque comme avant guerre.

" " N° 946* nouvelle couleur portant astérisque } nouvelles nuances

" " 947

[signature]

COPIÉ sur le même folio du registre correspondant Mulhouse, 18.8.1923

Th. Roesch

Ordre N° 319

Nouveau Blanc azuré dénommé Blanc azurage renforcé.

BLANC AZURAGE RENFORCÉ

Nous livrons depuis quelque temps dans l'Ile de Madère et dans le seul Art. 128 un azurage spécial particulièrement foncé, livré sous l'étiquette générale „Azurage suivant type" et dénommé dans le service intérieur „Azurage Teinture R."

Il a été décidé de généraliser la livraison

de ce nouvel azurage dans les art : 123, 125, 127, 128 et 206 et de la livrer [illegible] sous le nom Blanc azurage renforcé.

[signature]

COPIÉ sur le même folio du registre correspondant Mulhouse, 5 Déc. 1923

Th. Roesch

Ordre N° 320

Impression D.M.C. sur les tubes de nos articles en pelotes.

Les tubes de nos pelotes ne portant aucune marque distinctive, ne peuvent contribuer à reconnaître l'origine du fil employé. Pour remédier à cet inconvénient, il a été décidé d'imprimer sur l'un des côtés du papier pour tubes notre fond D.M.C. habituel (employé pour le verso de nos étiquettes „Cloche"). Les tubes seront ensuite à fabriquer de telle sorte que l'impression D.M.C. figure à l'extérieur, le D.M.C. étant parallèle aux deux extrémités du tube.

Cette modification ne s'appliquera jusqu'à nouvel ordre qu'aux tubes gris et blancs qui seront imprimés en bleu avec la couleur employée pour le verso des étiquettes.

Les tubes noirs s'impriment mal, resteront sans impression jusqu'à nouvel ordre.

[signature]

COPIÉ sur le même folio du registre correspondant Mulhouse, 6 Déc. 1923

Th. Roesch

Ordre Nº 331 — Nouvelles nuances pour Cotons brillants

Il a été décidé de compléter notre assortiment pour coton brillant par les deux teintes suivantes qui seront ajoutées provisoirement à la carte de 6 nuances (couleurs 942, 940, 716, 947, 946, 900) pour actuellement à la carte de 220 nuances:

1) nouvelle nuance Rose-abricot 945, destinée spécialement aux articles pour tricotage de bas;
2) nouvelle nuance Brun-acajou 299, formant la suite de la gamme 301 à 300 de la carte de 220 nuances.

Cette couleur 299 pourra s'obtenir, en raison de son prix de revient.

COPIÉ
sur le même folio
du registre correspondant
Mulhouse, 9.12.1924

M. Roesle

Ordre Nº 332 — Nuance vert Jade 943

A la suite d'améliorations apportées à la teinture de la nuance 943, il a été décidé de supprimer provisoirement la parenthèse de cette couleur dans nos cartes de couleurs vives (Ordre Nº 305).

COPIÉ
sur le même folio
du registre correspondant
Mulhouse, 29.12.1924

M. Roesle

Ordre Nº 333 — Indication du métrage sur les étiquettes de nos articles en bobines portant actuellement l'indication de longueur en yards.

A la suite de nouvelles dispositions légales de certains pays, il a été décidé d'indiquer prochainement le métrage à côté de la longueur en yards sur les étiquettes en articles-bobine suivants:

Art. 83
Alsa 80 yards

L'étiquette se trouvant sur boîte et l'étiquette d'enveloppe portent l'indication du métrage à côté de l'indication en yardage.

Le métrage ne pouvant trouver sa place sur l'étiquette de bobine, cette indication sera portée sur la banderolette D.M.C. entourant la bobine.

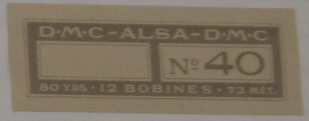



Art. 84
Alsa 500 yards

Même modification que pour l'Alsa 80 yards:



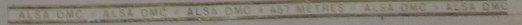

Ordre N° 331 — Nouvelles nuances pour cotons brillants

Il a été décidé de compléter notre assortiment pour coton brillant par les deux teintes suivantes qui seront ajoutées provisoirement à la carte de 6 nuances (couleurs 942, 940, 716, 947, 946, 900) jointe actuellement à la carte de 220 nuances:

1) nouvelle nuance Rose-abricot 945, destinée spécialement aux articles pour tricotage de bas,

2) nouvelle nuance Brun-dragon 299, formant la suite de la gamme 301 à 600 de la carte de 220 nuances.

Cette couleur 299 portera ultérieurement, en raison de son prix de revient.

COPIÉ
sur le même folio
du registre correspondant
Mulhouse, 9.12.1924

M. Roche

Ordre N° 332 — Nuance vert Jade 943

A la suite d'améliorations apportées à la teinture de la nuance 943, il a été décidé de supprimer provisoirement la parenthèse de cette couleur dans nos cartes de couleurs vives (Ordre N° 305).

COPIÉ
sur le même folio
du registre correspondant
Mulhouse, 29.12.1924

M. Roche

Ordre N° 333 — Indication du métrage sur les étiquettes de nos articles en bobines portant actuellement l'indication de longueur en yards.

A la suite de nouvelles dispositions légales de certains pays, il a été décidé d'indiquer prochainement le métrage à côté de la longueur en yards sur les étiquettes des articles-bobines suivants:

L'étiquette se trouvant sur boîte et l'étiquette d'enveloppe portant l'indication du métrage à côté de l'indication du yardage.

Le métrage ne pouvant trouver sa place sur l'étiquette de bobine, cette indication sera portée sur la banderolle D. M. C. entourant la bobine.

Art. 83
Alsa 80 yards

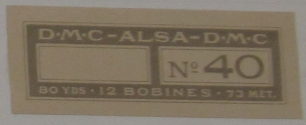

ALSA DMC • ALSA DMC • 73 MÈTRES • ALSA DMC • ALSA DMC

Art. 84
Alsa 500 yards

Même modification que pour l'Alsa 80 yards:



ALSA DMC • ALSA DMC • ALSA DMC • 457 MÈTRES • ALSA DMC • ALSA DMC

Art. 85
Cablé 500 yards
pag. de 12 bobines

Le métrage figurera sur le yardage sur l'étiquette en bobine ainsi que sur le devant de paquet :







Art. 86
Cablé 200 yards
pag. de 12 bobines

Mêmes mentions que pour le Cablé 500 yds :







Art. 82
Cablé 500 yards
boites de 12 bobines

Le métrage figurera sur le yardage sur l'étiquette en bobine, ainsi que sur l'étiquette-bobine représente sur boîte et enveloppe, le devant de boîte portant déjà l'indication du métrage :



Les nouvelles étiquettes ne seront employées qu'après épuisement des stocks d'anciennes étiquettes, excepté pour certaines commissions qui seront signalées spécialement aux ateliers.

Il est bien entendu que pour une boîte et même boîte d'art. 82 les étiquette de bobine ainsi que la boîte et enveloppe (qui représente l'étiquette de bobine) devront toujours être toutes tout du type ancien, tout du type nouveau.

27.4.1925

Ordre N° 334

Cordonnet spécial en paquets de 4½ kg.

Il a été décidé de remplacer dorénavant pour les paquets de 4½ kg. de cordonnet spécial l'étiquette provisoire de devant de paquet en usage depuis longtemps (étiquette du cordonnet pour guipure avec adjonction d'une petite étiquette „ Qualité spéciale "), par une étiquette définitive, impression or sur papier accru, suivant type ci-contre.



COPIÉ
sur le même folio
du registre correspondant
Mulhouse, 24.7.1925

Ordre N° 335

Nouvelle carte de couleurs pr Cotons brillants (303 nuances).

Il a été décidé de créer une nouvelle carte de couleurs pour cotons brillants dont la composition sera la suivante :

219 nuances de la carte de 220 nuances de 1921, la coul. 928 de la carte de 220 nuances étant supprimée,
8 „ „ „ bandelette de 8 nuances de Décembre 1924,
56 „ „ „ carte de 340 nuances d'avant guerre
1 „ provenant de la carte d'Alsa (943)
1 „ Blanc neige
1 „ Ecru
286 nuances unies au Total.

Art. 85
Cablé 500 yards
pag. de 12 bobines

Le métrage figurera avec le yardage sur l'étiquette de bobine ainsi que sur le devant de paquet :







Art. 86
Cablé 200 yards
pag. de 12 bobines

Mêmes modifications que pour le Cablé 500 yds:







Art. 82
Cablé 500 yards
boîtes de 12 bobines

Le métrage figurera avec le yardage sur l'étiquette de bobine, ainsi que sur l'étiquette-bobine représentée sur boîte et enveloppe, le devant de boîte portant déjà l'indication du métrage :



Les nouvelles étiquettes ne seront employées qu'après épuisement des stocks d'anciennes étiquettes, excepté pour certaines commissions qui seront signalées spécialement aux ateliers.

Il est bien entendu que pour une boîte et même boîte d'art. 82 les étiquette de bobine ainsi que la boîte et enveloppe (qui reproduisent l'étiquette de bobine) devront toujours être toutes tout du type ancien, soit du type nouveau.

COPIÉ
sur le même folio
du registre correspondant
Mulhouse, 27.4.1925

Ordre N° 334

Cordonnet spécial en paquets de 4½ kg.



Il a été décidé de remplacer dorénavant pour les paquets de 4½ kg. de cordonnet spécial l'étiquette provisoire de devant de paquet, en usage depuis longtemps (étiquette du cordonnet pour guipure avec adjonction d'une petite étiquette „ Qualité spéciale"), par une étiquette définitive, impression or sur papier acier, suivant type ci-contre.

COPIÉ
sur le même folio
du registre correspondant
Mulhouse, 24.4.1925

Ordre N° 335

Nouvelle carte de couleurs pr Colons brillants (303 nuances).

Il a été décidé de créer une nouvelle carte de couleurs pour colons brillants dont la composition sera la suivante :

219	nuances	de la carte de 220 nuances de 1921, la coul. 928 de la carte de 220 nuances étant supprimée,
8	„	„ „ bandelette de 8 nuances de Décembre 1924,
56	„	„ „ carte de 340 nuances d'avant guerre
1	„	provenant de la carte d'Alsa (943)
1	„	Blanc-neige
1	„	Ecru
286	nuances	unies au Total.

En outre
14 nuances ombrées de la carte de 14 nuances de 1921,
3 " " " " carte d'avant guerre.
17 nuances ombrées au total.

A l'occasion de la confection de cette nouvelle carte, il a été décidé que les couleurs désignées ci-dessous, non encore classées comme couleurs fines, porteront dorénavant un astérisque :
Couleurs N°s 315*. 319*. 433*. 530*. 531*. 580*. 590*. 591*. 595*. 596*. 730*. 731*. 781*. 782*. 801*. 890*. 898* 901*. 938*. 943*.

Les couleurs de la série Violet - Teinte N°s 530*. 531*. 532. 533. 534 étant livrées en grand-teint, ne seront plus indiquées comme couleurs peu solides et n'auront plus leurs N°s entre parenthèses.

Les nuances unies (56) et ombrées (3) nouvellement ajoutées et tirées de la carte d'avant guerre n'ont pas été livrées depuis l'armistice. Elles sont soulignées en rouge dans le tableau suivant. Les nouveaux astérisques sont également portés en rouge.

Composition de la nouvelle carte de couleurs de 303 nuances.

Couleurs unies	Numéros						
Blanc neige							
Bleu ancien	929*.	930.	931.	932.			
Bleu d'Azur	3325.	775					
Bleu-Bluet	791*.	792.	793.	794			
Bleu de ciel	515.	516.	517.	518.	519.	747.	848
Bleu grand-teint	820*.	796*.	797*.	798.	799.	800.	821
Bleu-Indigo	939*.	823*.	336*.	311*.	312.	322.	334
Bleu-Marine	885*.						
Bleu-Paon	805.	806.	807.	808			

Composition de la nouvelle carte de couleurs de 303 nuances.

Couleurs unies	Numéros						
Bleu solide	824*.	825.	826.	813.	827.	828	
Bronze-Jaune	764*.	765*.	766.	767.			
Brun-Acajou	299*.	300*.	400*.	301*.	401.	402.	771
Brun-Cachou	433*.	434	435	436.	437.	738.	739
Brun-Caroubier	354*	355*.	303*.	356.	357.	758	
Brun-rouge	918*.	919*.	920*.	921*.	922.	923.	
Brun tête de nègre	938*	898*	801*				
Ecru							
Gris-Bleu	590*	591*.	592.	593.	594		
Gris-Bois	613.	614.	804				
Gris-Castor	843*	844*.	645*.	646.	647.	648	
Gris-Cendre	413.	317	414.	318.	415.	762.	
Gris-Fumée	640*.	642.	644.	822			
Gris-Lin	716.	940					
Gris-Noisette	869*.	420*.	421.	422.	423.	424	
Gris-Nisida	924*.	925.	926.	927			
Gris-verdâtre	595*	596*	597	598	599		
Jaune-Citron	307.	445					
Jaune Crème	711.	712.	942.				
Jaune Maïs	579.	746					
Jaune Mandarine	740*.	741*.	742*.	743.	744.	745	
Jaune d'or	779*.	780*.	781*.	782*.	783		
Jaune-Orange	444*						
Jaune-Safran	725.	726.	727.	748			
Noir grand-teint	310*						
Rose-Abricot	945						
Rose-Géranium	891*.	892.	893.	894			
Rose grand-teint	3350*	3352.	3353.	3354.	903		
Rose tendre	899.	3326.	776	818.	819		
Rose vif	565.	566.	567.	568.	569.	784	
Rouge-Aurore	335*.	336*.	360*.	306*.	361*.		

En outre
14 nuances ombrées de la carte de 14 nuances de 1921,
3 " " " " carte d'avant guerre.
17 nuances ombrées au total.

A l'occasion de la confection de cette nouvelle carte, il a été décidé que les couleurs désignées ci-dessous, non encore classées comme couleurs fines, porteront dorénavant un astérisque :
Couleurs N°s 315*. 319*. 433*. 530.* 531.* 580*. 590*. 591*. 595*. 596*. 730*. 731*. 781*. 782*. 801*. 890.* 898* 901*. 938*. 943.*

Les couleurs de la série Violet - Pensée N°s 530*. 531*. 532. 533. 534 étant livrées en grand - teint, ne seront plus indiquées comme couleurs peu solides et n'auront plus leurs N°s entre parenthèses.

Les nuances unies (56) et ombrées (3) nouvellement ajoutées et tirées de la carte d'avant guerre n'ont pas été livrées depuis l'armistice. Elles sont soulignées en rouge dans le tableau suivant. Les nouveaux astérisques sont également portés en rouge.

Composition de la nouvelle carte de couleurs de 303 nuances.

Couleurs unies	Numéros						
Blanc neige							
Bleu ancien	929*.	930.	931.	932.			
Bleu d'Azur	3325.	775					
Bleu - Bluet	791*.	792.	793.	794			
Bleu de ciel	515.	516.	517.	518.	519.	747.	848
Bleu grand-teint	820*.	796*.	797*.	798.	799.	800.	821
Bleu - Indigo	939*.	823*.	336*.	311.*	312.	322.	334
Bleu - Marine	885*.						
Bleu - Paon	805.	806.	807.	808			

Composition de la nouvelle carte de couleurs de 303 nuances.

Couleurs unies	Numéros						
Bleu solide	824.*	825.	826.	813.	827.	828	
Bronze-Jaune	764.*	765.*	766.	767.			
Brun - Acajou	299.*	300.*	400.*	301.*	401.	402.	771
Brun - Cachou	433*	434	435	436.	437.	738.	739
Brun - Caroubier	354*	355.*	303.*	386.	357.	758	
Brun - rouge	918.*	919.*	920.*	921.*	922.	923.	
Brun tête de nègre	938*	898*	801*				
Ecru							
Gris - Bleu	590*	591.*	592.	593.	594		
Gris - Bois	613.	614.	804				
Gris - Castor	843.*	844.*	645.*	646.	647.	648	
Gris - Cendre	413.	317.	414.	318.	415.	762.	
Gris - Fumée	640.*	642.	644.	822			
Gris - Lin	716.	940					
Gris - Noisette	869.*	420.*	421.	422.	423.	424	
Gris - Réséda	924.*	925.	926.	927			
Gris - verdâtre	595*	596*	597	598	599		
Jaune - Citron	307.	445					
Jaune Crème	711.	712.	942.				
Jaune Maïs	579.	746					
Jaune Mandarine	740.*	741.*	742.*	743.	744.	745	
Jaune d'or	779.*	780.*	781.*	782.*	783		
Jaune - Orange	444*						
Jaune - Safran	725.	726.	727.	728			
Noir grand - teint	310*						
Rose - Abricot	945						
Rose - Géranium	891.*	892.	893.	894			
Rose grand - teint	3350*	3352.	3353.	3354.	905		
Rose tendre	899.	3326.	776	818.	819		
Rose vif	565.	566.	567.	568.	569.	784	
Rouge - Aurore	835.*	836.*	360.*	306.*	361.*		

Composition de la nouvelle carte de couleurs de 303 nuances. (suite)

Couleurs unies	Numéros						
Rouge - Bordeaux	496*						
Rouge Cardinal	346*	347*	304*				
Rouge - Ecarlate	902*	814*	815*	816*	498*		
Rouge - Feu	900*	946*	947				
Rouge - Framboise	3684*	3685*	3686*	3687.	3688.	3689	
Rouge - Géranium	817*	349*	350*	351	352	353	754
Rouge - Grenat	358*	3367*	326*	309.	335		
Rouge - Maroquin	3327*	3328*	3329.	760.	761.	896	
Rouge - Turc	321*						
Vert - Cuivre	829*	830*	831*	832*			
Vert - Cyprès	802*	856*	803*				
Vert - Doré	901*	580*	581.	582.	583		
Vert - Fauve	691.	692.	693				
Vert - Jade	943*						
Vert - Jaune	730*	731*	732.	733.	734.		
Vert - Mousse	934*	935*	936*	937*	469.	470.	471.
Vert - Perruche	472. 904*	773. 905*	906*	907*			
Vert - Pistache	890*	319*	367.	320.	368.	369	
Vert - Scarabée	895*	3345*	3346.	3347.	3348.	3349	
Vert - vif	897.	785.	786.	787.	788.	789	
Violet - Evêque	915*	916*	917*				
Violet - Mauve	315*	376.	316				
Violet de Parme	227*	208*	209.	210.	211.		
Violet de Pensée	530*	531*	532.	533.	534		
Violet - Prune	550*	551*	552.	553.	554.	755	
Violet - Scabieuse	394*	327*	395.	396.	397.	756	
Violet - Violette	889*						

Couleurs ombrées

Bleu clair	67
Bleu grand-teint	93

Composition de la nouvelle carte de couleurs de 303 nuances. (suite)

Couleurs unies	Numéros
Bleu moyen	91
Brun	61
Brun Acajou	69
Gris	53
Jaune Mandarine	90
Orange	51
Rose clair	62
Rouge	57
Rouge - Framboise	99
Vert - Brun	94
Vert Scarabée	92
Violet	52
Violet clair	65
Violet mauve	95
Brun et rouge	75
Jaune clair ajouté le 14.7.25	64 ~~66~~

Toutes les étiquettes anciennes encore en stock (sans exception) seront à utiliser préalablement ; il en sera de même pour les étiquettes de bobines Alsa.

(Pour ce qui concerne la numérotation ancienne, se reporter à l'annexe N° 317/318.)

J. Dollfus

COPIÉ
sur le même folio
du registre correspondant
Mulhouse, 15. 10 1925

Fr. Borcuk

Ordre N° 336

Nouvelles étiquettes d'écheveltes pour l'art. 117 Mouliné spéc. 24 éch. livré aux Etats-Unis d'Amérique.

Les étiquettes avec yardage et mention « Made in France » employées jusqu'à présent suivant l'ordre N° 318 pour l'art. 117 Mouliné spécial 24 écheveltes seront remplacées dorénavant par les suivantes qui portent, outre le yardage et la mention

Composition de la nouvelle carte de couleurs de 303 nuances (suite)

Couleurs unies	Numéros						
Rouge - Bordeaux	496*						
Rouge Cardinal	346*	347*	304*				
Rouge - Ecarlate	902*	814*	815*	816*	498*		
Rouge - Feu	900*	946*	947				
Rouge - Framboise	3686*	3685*	3686*	3687.	3688.	3689	
Rouge - Géranium	817*	349*	350*	351	352	353	754
Rouge - Grenat	358*	3362*	326*	309.	335		
Rouge - Maragnin	3327*	3328*	3329.	760.	761.	896	
Rouge - Turc	321*						
Vert - Cuivre	829*	830*	831*	832*			
Vert - Cyprès	502*	856*	803*				
Vert - Doré	901*	580*	581.	582.	583		
Vert - Fauve	691.	692.	693				
Vert - Jade	943*						
Vert - Jaune	730*	731*	732.	733.	734.		
Vert - Mousse	934*	935*	936*	937*	469.	470.	471.
Vert - Pezenche	472. 904*	773. 905*	906*	907*			
Vert - Pistache	890*	319*	367.	320.	368.	369	
Vert - Scarabée	895*	3345*	3346	3347.	3348.	3349	
Vert - vif	897.	785.	786.	787.	788.	789	
Violet - Bréque	915*	916*	917*				
Violet - Mauve	315*	326.	316				
Violet de Parme	227*	208*	209.	210.	211.		
Violet de Pensée	330*	331*	332.	333.	334		
Violet - Prune	550*	551*	552.	553.	554.	755	
Violet - Scabieuse	394*	327*	395.	396.	397.	756	
Violet - Violette	889*						

Couleurs ombrées

Bleu clair	67
Bleu grand teint	93

Composition de la nouvelle carte de couleurs de 303 nuances (suite)

Couleurs unies	Numéros
Bleu moyen	91
Brun	61
Brun Acajou	69
Gris	53
Jaune Mandarine	90
Orange	51
Rose clair	62
Rouge	57
Rouge - Framboise	99
Vert - Brun	94
Vert Scarabée	92
Violet	52
Violet clair	65
Violet mauve	95
Brun et rouge	75
Jaune clair	66

ajouté le 10/7/28

Toutes les étiquettes anciennes encore en stock (sans exception) seront à utiliser préalablement ; il en sera de même pour les étiquettes de bobines dites.

(Pour ce qui concerne la marque [illegible], la modification apportée par la circulaire N° 327/328)

COPIÉ
sur le même folio
du registre correspondant
Mulhouse, 15. 10. 1928

Ordre N° 336

Nouvelles étiquettes d'écheveaux pour l'art. 117 Mouliné spéc. 24 éch. livré aux Etats-Unis d'Amérique.

Les étiquettes avec gaufrage et mention « Made in France » employées jusqu'à présent suivant l'ordre N° 318 pour l'art. 117 Mouliné spécial 24 écheveaux seront remplacées dorénavant par les suivantes qui portent, outre le gaufrage et la mention

« Made in France » encore l'indication :
„ Reg. U. S. Pat. Off. "



(étiquettes employées depuis le 20 Mai 1925).

COPIÉ
sur le même folio
du registre correspondant
Mulhouse, 31. 10. 1925

M. Proch

Ordre N° 337

Nouvelles dénominations pour certaines couleurs de la carte de 303 nuances sur cotons brillants.

En vue de l'impression de la nouvelle carte de couleurs de 303 nuances (v. o/v. 335), il a été décidé de modifier certaines dénominations de couleurs ne correspondant plus avec les teintes actuelles ou avec les compositions de nos séries.

Le tableau suivant indique les changements apportés dans les dénominations et la façon dont chaque N° de couleur devra être réparti dans la „ Liste des noms et N°s composant la carte de coul. des Cotons brillants. "

Nouvelles dénominations pour certaines de nos couleurs sur cotons brillants.

Couleurs unies nouvelles dénominations	Ultra foncé	Très foncé	Foncé	Moyen	Clair	Très clair	Ultra clair	Anciennes dénominations
Bleu de France		820-796	797					Bleu grand-teint
Bleu - Gris		590	591	592	593	594		Gris - Bleu
Bleu - Myosotis		824	825	826	813	827	828	Bleu - solide
Bleu de Sèvres				798	799	800	821	Bleu grand-teint

Nouvelles dénominations pour certaines de nos couleurs sur cotons brillants.

Couleurs unies nouvelles dénominations	Ultra foncé	Très foncé	Foncé	Moyen	Clair	Très clair	Ultra clair	Anciennes dénominations
Brun - Noisette		869	420	421	422	423-424		Gris - Noisette
Jaune - Blé					711	712		Jaune - Crème
Jaune - Crème					579	746	942	" Maïs (579-946)
Rose ancien		3350	3352	3353	3354	903		Rose grand-teint
Rouge-Cardinal		358	346	347				Rouge - Grenat (358)
Rouge-Ecarlate	902-814	815-816	498-304					" - Cardinal (304)
Rouge - Feu		900	946	947				" - Orange (900)
Violet - Violette	885	889						Bleu - Marine (885)

Les stock / d'étiquettes avec anciennes dénominations se rapportant à des couleurs de la carte de 220 nuances seront épuisés préalablement. Pour les couleurs nouvellement introduites par la carte de 303 nuances, les nouvelles dénominations seront à appliquer immédiatement.

COPIÉ
sur le même folio
du registre correspondant
Mulhouse, 9. 11. 1925

M. Proch

Ordre N° 338

Nouvelle carte de couleurs pour cotons brillants. (303 nuances)

(Modification de l'ordre N° 335.)

Il a été décidé de supprimer dans la nouvelle carte de couleurs la série :

Vert Fauve N°s 691. 692. 693 non encore lancée.

Elle sera remplacée par une nouvelle série, prise dans la carte d'Alsa d'avant guerre, qui sera dénommée :

Brun beige et portera les N°s 840. 841. 842.

« Made in France » encore l'indication :
„ Reg. U. S. Pat. Off. "



(étiquettes employées depuis le 20 Mai 1925).

E. Roppelt

COPIÉ
sur le même folio
du registre correspondant
Mulhouse, 31. 10. 1925.

M. Roeck

Ordre N° 337

Nouvelles dénominations pour certaines couleurs de la carte de 303 nuances sur cotons brillants.

En vue de l'impression de la nouvelle carte de couleurs de 303 nuances (v. o/v. 337), il a été décidé de modifier certaines dénominations de couleurs ne correspondant plus avec les teintes actuelles ou avec les compositions de nos séries.

Le tableau suivant indique les changements apportés dans les dénominations et la façon dont chaque N° de couleur devra être réparti dans la „ Liste des noms et N°s composant la carte de coul. des cotons brillants."

Nouvelles dénominations pour certaines de nos couleurs sur cotons brillants.

Couleurs unies nouvelles dénominations	Ultra foncé	Très foncé	Foncé	Moyen	Clair	Très clair	Ultra clair	Anciennes dénominations
Bleu de France		820-796	797					Bleu grand-teint
Bleu - Gris		590	591	592	593	594		Gris - Bleu
Bleu - Myosotis		824	825	826	813	827	828	Bleu - solide
Bleu de Sèvres				798	799	800	821	Bleu grand-teint

Nouvelles dénominations pour certaines de nos couleurs sur cotons brillants.

Couleurs unies nouvelles dénominations	Ultra foncé	Très foncé	Foncé	Moyen	Clair	Très clair	Ultra clair	Anciennes dénominations
Brun - Noisette		869	420	421	422	423-424		Gris - Noisette
Jaune - Blé					711	712		Jaune - Crème
Jaune - Crème					579	746	942	„ Maïs (579-746)
Rose ancien		3350	3352	3353	3354	903		Rose grand-teint
Rouge-Cardinal		358	346	347				Rouge - Grenat (358)
Rouge-Ecarlate	902-814	815-816	498-304					„ - Cardinal (304)
Rouge - Feu		900	946	947				„ - Orange (900)
Violet - Violette	885	889						Bleu - Marine (885)

Les stock / d'étiquettes avec anciennes dénominations se rapportant à des couleurs de la carte de 220 nuances seront épuisés préalablement. Pour les couleurs nouvellement introduites par la carte de 303 nuances, les nouvelles dénominations seront à appliquer immédiatement.

E. Roppelt

COPIÉ
sur le même folio
du registre correspondant
Mulhouse, 9. 11. 1925.

M. Roeck

Ordre N° 338

Nouvelle carte de couleurs pour cotons brillants (303 nuances)

(Modification de l'ordre N° 335.)

Il a été décidé de supprimer dans la nouvelle carte de couleurs la série :

Vert Fauve N°s 691. 692. 693 non encore lancée.

Elle sera remplacée par une nouvelle série, prise dans la carte d'Alsa d'avant guerre, qui sera dénommée :

Brun beige et portera les N°s 840. 841. 842.

Remarque: Dans la carte d'Alsa d'avant guerre ces 3 nuances étaient désignées sous le nom de Beige-Gris, nom qui sera remplacé à l'avenir par la désignation Beige-beige.

COPIÉ
sur le même folio
du registre correspondant
Mulhouse, 18. 11. 1925

Ordre N° 340

Impression sur les boîtes et enveloppes du N° d'article.

Pour éviter de coller les étiquettes d'article à la main, il a été décidé d'imprimer dorénavant le N° de l'article directement sur les boîtes et enveloppes désignées dans le tableau ci-dessous.

La marque * signifie que le N° de l'article sera imprimé directement sur la boîte ou sur l'enveloppe. La couleur de cette impression restera inchangée, c.-à-d. qu'elle sera rouge en règle générale et bleue dans certains cas spéciaux. Pour ces derniers articles l'inscription „Bleu" suivra la marque *.

Art.	Boîtes	Enveloppes
19 Fil à dentelles 5 grs.	*	parcheminées
35 Coudre cloche 600 pel.	*	étiquette collée
37 Coudre cloche bob. 25 grs.	*	. .
47 Bâtir cloche 50 pel.	*	. .
57 Bâtir cloche bob. 25 grs.	*	. .
59 Bâtir cloche bob. 100 grs.	*	. .
8-2 Machine 500 yards	étiquette collée	*
83 Alsa 80 yards	*	*
84 Alsa 500 yards	*	*
85 Fablé 6 fils 500 y. paq.	pas de boîte	*

Art.	Boîtes	Enveloppes
86 Fablé 6 fils 200 y. paq.	pas de boîte	*
90 Broder 12 écheveltes	étiquette collée	*
97 Broder spéc. 24 „	. .	*
107 Broder spéc. 12 „ E	*	parcheminées
109 Broder spéc. 12 „ F	*	.
113 Perlé 12 éch. A	* (Bleu)	* (Bleu)
115 Perlé 12 éch.	*	*
115a Perlé éch. 100 grs.	*	*
116 Perlé 10 grs.	*	*
116a Perlé pel. 50 grs.	*	*
116b Perlé ombré	*	*
116c Perlé 4 pelotes	*	*
117 Mouliné spéc. 24 éch.	*	*
117a Mouliné spéc. pel. 20 yds.	*	*
118 Mouliné spéc. éch. 100 grs.	*	*
119 Mouliné spéc. 24 éch. A	* (Bleu)	* (Bleu)
119a Crochet floche 20 grs.	*	*
123 Broder spéc. 250 grs.	*	*
125 Floche spéc. 250 grs.	*	*
127 Broder spéc. 250 grs.	* (Bleu)	* (Bleu)
128 Floche spéc. 250 grs	* (Bleu)	* (Bleu)
129 Broder spéc. bob. 10 grs	*	*
138 Rouge du Rhin spéc.	*	parcheminées
159 Soie de Lotion 50 grs.	*	*
183 Mercerie spéc. éch.	*	*
185 Alsatia pel. 50 grs.	*	*
186 Alsatia pel. 20 grs.	*	*
191 Repriser spéc. 10 grs.	*	*
193 Repriser spéc. 5 grs.	*	*
205 Retors d'Alsace éch. 50 grs.	*	*
206 Retors d'Alsace bob. 25 grs.	*	*
207 Retors d'Alsace bob. 10 grs.	*	*

Remarque: Dans la carte d'Alsa d'avant guerre ces 3 nuances étaient désignées sous le nom de Brun-Gris, nom qui sera remplacé à l'avenir par la désignation Brun-beige.

[signature] COPIÉ sur le même folio du registre correspondant Mulhouse, 18. 11. 1925. M. Proeth

Ordre N° 340

Impression sur les boîtes et enveloppes du N° d'article.

Pour éviter de coller les étiquettes d'article à la main, il a été décidé d'imprimer dorénavant le N° de l'article directement sur les boîtes et enveloppes désignées dans le tableau ci-dessous.

La marque * signifie que le N° de l'article sera imprimé directement sur la boîte ou sur l'enveloppe. La couleur de cette impression restera inchangée, c.-à.-d. qu'elle sera rouge en règle générale et bleue dans certains cas spéciaux. Pour ces derniers articles l'inscription „Bleu" suivra la marque *.

Art.	Boîtes	Enveloppes
19 Fil à dentelles 5 grs.	*	parcheminées
35 Coudre cloche 600 pel.	*	étiquette collée
37 Coudre cloche bob. 25 grs.	*	. .
47 Bâtir cloche 50 pel.	*	. .
57 Bâtir cloche bob. 25 grs.	*	. .
59 Bâtir cloche bob. 100 grs.	*	. .
82 Machine 500 yards	étiquette collée	*
83 Alsa 80 yards	*	*
84 Alsa 500 yards	*	*
85 Cablé 6 fils 500 y. paq.	pas de boîte	*

Art.	Boîtes	Enveloppes
86 Cablé 6 fils 200 y. paq.	pas de boîte	*
90 Broder 12 échevettes	étiquette collée	*
97 Broder spéc. 24 „	. .	*
107 Broder spéc. 12 „ E	*	parcheminées
109 Broder spéc. 12 „ F	*	.
113 Perlé 12 éch. A	* (Bleu)	* (Bleu)
115 Perlé 12 éch.	*	*
115B Perlé éch. 100 grs.	*	*
116 Perlé 10 grs.	*	*
116A Perlé pel. 50 grs.	*	*
116B Perlé ombré	*	*
116C Perlé 4 pelotes	*	*
117 Mouliné spéc. 24 éch.	*	*
117A Mouliné spéc. pel. 20 yds.	*	*
118 Mouliné spéc. éch. 100 grs.	*	*
119 Mouliné spéc. 24 éch. A	* (Bleu)	* (Bleu)
119B Crochet floche 20 grs.	*	*
123 Broder spéc. 250 grs.	*	*
125 Floche spéc. 250 grs.	*	*
127 Broder spéc. 250 grs.	* (Bleu)	* (Bleu)
128 Floche spéc. 250 grs	* (Bleu)	* (Bleu)
129 Broder spéc. bob. 10 grs	*	*
138 Rouge du Rhin spéc.	*	parcheminées
159 Soie de Coton 50 grs.	*	*
183 Mercerie spéc. éch.	*	*
185 Alsatia pel. 50 grs.	*	*
186 Alsatia pel. 20 grs.	*	*
191 Repriser spéc. 10 grs.	*	*
193 Repriser spéc. 5 grs.	*	*
205 Retors d'Alsace éch. 50 grs.	*	*
206 Retors d'Alsace bob. 25 grs.	*	*
207 Retors d'Alsace bob. 10 grs.	*	*

Art.	Boîtes	Enveloppes
210 Lacets sup. 10 m.	*	*
212 Lacets sup. 5 m.	*	*
244 Lin pour Dentelles 100 grs.	*	*

La livraison au finissage des boîtes et enveloppes avec étiquettes imprimées se fera au fur et à mesure de l'épuisement des stocks actuels du bartonnage.

[signature] COPIÉ sur le même folio du registre correspondant Mulhouse, 12. 11. 1926 M. Roesch

Ordre N° 341

Modification de l'entaillage des Boîtes de certains de nos articles.

Il a été décidé de modifier l'entaillage des boîtes de nos anciens articles, dont ci-dessous la liste, qui portaient jusqu'à présent l'entaille dans le sens de la longueur (voir modèle ci-dessous)



Ces boîtes seront entaillées dorénavant dans le sens de la largeur, de façon à les uniformiser avec les boîtes de nos articles créés plus récemment, qui portent tous l'entaille dans le sens de la largeur (voir modèle ci-dessous) Les étiquettes de devant de boîte ne seront ainsi plus collées sur les agrafes de montage, ce qui donnera meilleure façon aux boîtes.

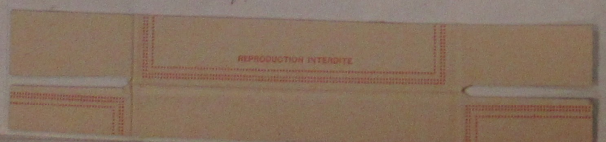

Liste des anciens articles avec entaillage dans le sens de la longueur.

Art. 46 Coudre 50 pelotes	Art. 156 Cordonnet cloche 20 grs.
50 Coudre 120 "	158 Cordonnet cloche 10 grs.
52 Coudre 150 "	162 Crochet 50 grs.
54 Coudre 200 "	172 Tricoter pel. 50 grs conv.
136 Rouge et Bleu du Rhin	176 Tricoter éch. 50 grs. conv.
140 Pointer 50 grs.	144 Cannelé pel. 50 grs conv.
Article maintenu provisoirement avec entaillage dans le sens de la longueur. - biffé 415 ~~150 Cordonnet 25 grs.~~	200 Mouliné 168 pel.
151b Cordonnet spéc. 10 grs	202 Mouliné 240 pel.
152 Cordonnet 10 grs.	

[signature] COPIÉ sur le même folio du registre correspondant Mulhouse, 15. 11. 1926 M. Roesch

Ordre N° 342

Assortiments de Couleurs en Mouliné mat et Repriser spécial.

Il a été décidé de livrer dorénavant en Repriser spécial 6 assortiments de couleurs dans l'article 193, en N° 25.-

En Mouliné mat (Art. 200) les 3 assortiments suivants sont déjà livrés régulièrement.-

Dénomination et composition des boîtes assorties:

En Mouliné mat

Gris assorti	N°	317	414	318	646	647	648
Cachou assorti	"	938*	801*	433*	434	435	436
Brun-Rouge assorti	N°	918*	919*	920*	300*	400*	301*

En Repriser spécial

Gris-Cendre assorti	N°	317	414	318	415	762	par 2 pelotes par couleurs
Gris-Brun assorti	"	640*	642	644	716	940	
Cachou foncé assorti	"	938*	898*	801*	433*	434	
Cachou clair assorti	"	435	436	437	738	739	

Art.	Boîtes	Enveloppes
210 Lacets sup. 10 m.	*	*
212 Lacets sup. 5 m.	*	*
244 Lin pour Dentelles 100 grs.	*	*

La livraison au finissage des boîtes et enveloppes avec étiquettes imprimées se fera au fur et à mesure de l'épuisement des stocks actuels du bartonnage.

[signature] COPIÉ sur le même folio du registre correspondant Mulhouse, 12. 11. 1926 Th. Roesch

Ordre N° 341

Modification de l'entaillage des Boîtes de certains de nos articles.

Il a été décidé de modifier l'entaillage des boîtes de nos anciens articles, dont ci-dessous la liste, qui portaient jusqu'à présent l'entaille dans le sens de la longueur (voir modèle ci-dessous)



Ces boîtes seront entaillées dorénavant dans le sens de la largeur, de façon à les uniformiser avec les boîtes de nos articles créés plus récemment, qui portent tous l'entaille dans le sens de la largeur (voir modèle ci-dessous) Les étiquettes de devant de boîte ne seront ainsi plus collées sur les agrafes de montage, ce qui donnera meilleure façon aux boîtes.

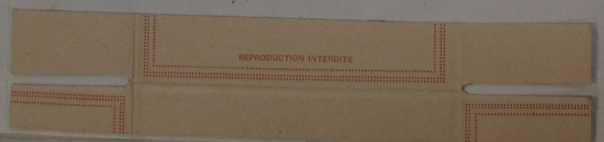

Liste des anciens articles avec entaillage dans le sens de la longueur.

Art. 46 Coudre 50 pelotes	Art. 156 Cordonnet cloche 20 grs.
50 Coudre 120 "	158 Cordonnet cloche 10 grs.
52 Coudre 150 "	162 Crochet 50 grs.
54 Coudre 200 "	172 Tricoter pel. 50 grs conv.
136 Rouge et Bleu du Rhin	176 Tricoter éch. 50 grs. conv.
140 Pointer 50 grs.	144 Cannelé pel. 50 grs conv.
~~150 Cordonnet 25 grs.~~ biffé 415	200 Mouliné 168 pel.
151 Cordonnet spéc. 10 grs	202 Mouliné 240 pel.
152 Cordonnet 10 grs.	

Article maintenu provisoirement avec entaillage dans le sens de la longueur.-

[signature] COPIÉ sur le même folio du registre correspondant Mulhouse, 15. 11. 1926 Th. Roesch

Ordre N° 342

Assortiments de Couleurs en Mouliné mat et Repriser spécial.

Il a été décidé de livrer dorénavant en Repriser spécial 6 assortiments de couleurs dans l'article 193, en N° 25.-

En Mouliné mat (Art. 200) les 3 assortiments suivants sont déjà livrés régulièrement.-

Dénomination et composition des boîtes assorties:

En Mouliné mat

Gris assorti	N°	317	414	318	646	647	648
Cachou assorti	"	938*	801*	433*	434	435	436
Brun-Rouge assorti	N°	918*	919*	920*	300*	400*	301*

En Repriser spécial

Gris-Cendre assorti	N°	317	414	318	415	762	par 2 pelotes par couleurs
Gris-Brun assorti	"	640*	642	644	716	940	
Cachou foncé assorti	"	938*	898*	801*	433*	434	
Cachou clair assorti	"	435	436	437	738	739	

Annotation du 6.11.1928.

Brun-Beige rosé assorti
206 203 204 931 945

Brun-Marron assorti
950 949 407 948 754

Beige assorti Nº 422 424 840 841 842 } par 2 pelotes
Brun-Acajou assorti " 299* 300* 301* 402 771 } par couleur

COPIÉ
sur le même folio
du registre correspondant
Mulhouse, 25.1.1927

Ordre Nº 3144

Carte de Couleurs spéciale pour l'article Alsa.

Il a été décidé de compléter la carte d'Alsa, créée en Août 1928, au moyen des 24 nouvelles mances suivantes prises dans la carte de couleurs pour boutons brillants:

Bleu-Bluet	792	793	794
Brun-Acajou	300*	301*	402
Brun-Beige	840	841	842
Brun-Carombier	303*	356	357
Gris-Lin	716	940	
Jaune-Blé	711		
Rose-Abricot	945		
Vert-Perruche	904*	905*	906*
~~Vert-nil~~ (787) annulé et remplacé p. Vert émeraude V: 912* (V. Ordre Nº 340)			
Violet-Evêque	916*	917*	
Violet de Parme	208*	210	

La nouvelle carte contiendra donc un total de 176 couleurs.

Il a été décidé en outre de créer 14 nouveaux assortiments qui, ajoutés aux 29 existants actuellement, porteront à 43 le nombre des Séries assorties.

Dénomination et Composition des boîtes assorties en Alsa.

(Les nouveaux assortiments sont soulignés en rouge.)

Bleu d'Azur Nº	3325	334	322
Bleu de ciel "	747	519	518

Bleu de France Nº	797*	796*	820*
Bleu-Yndigo "	312	311*	336*
Bleu-Paon "	807	806	805
Bleu de Sèvres "	800	799	798
Brun-Acajou "	402	301*	300*
Brun-Beige "	842	841	840
Brun Cachou clair "	738	437	436
Brun Cachou foncé "	435	434	433*
Brun-Carombier "	357	356	303*
Brun Noisette clair "	424	423	422
Brun Noisette foncé "	421	420*	869*
Brun-Rouge clair "	923	922	921*
Brun-Rouge foncé "	920*	919*	918*
Brun Tête de Nègre "	801*	898*	938*
Gris-Bois clair "	804	614	613
Gris-Bois foncé "	612	611	610
Gris-Castor clair "	648	647	646
Gris-Cendre clair "	762	415	318
Gris-Cendre foncé "	414	317	413
Gris-Fumée "	644	642	640*
Gris de Plomb "	380	379	378
Gris-Récida "	928	926	924*
Jaune Mandarine clair "	745	744	743
Jaune Mandarine foncé "	742*	741*	740*
Jaune d'or "	725	783	782*
Jaune d'or foncé "	781*	780*	779*
Rose tendre "	818	776	3326
Rouge-Ecarlate "	815*	814*	902*
Rouge-Framboise "	3688	3687	3686*
Rouge-Géranium clair "	353	352	351
Rouge-Grenat clair "	899	335	309
Rouge-Turc "	321*	498*	816*
Vert-Cuivre "	832*	831*	830*

Annotation du 6.11.1928

Brun-Beige rosé assorti
206 203 204 951 948
Brun-Marron assorti
950 949 407 948 784

Beige assorti	Nº	422	424	840	841	842 } par 2 pelotes
Brun Acajou assorti	.	299*	300*	301*	402	771 } par couleur

COPIÉ
sur le même folio
du registre correspondant
Mulhouse, 25.1.1927

M. Proeuk

Ordre Nº 344

Carte de Couleurs spéciale pour l'article Alsa.

Il a été décidé de compléter la carte d'Alsa, créée en Août 1922, au moyen des 24 nouvelles nuances suivantes prises dans la carte de couleurs pour botons brillants:

Bleu-Bluet	792	793	794
Brun-Acajou	300*	301*	402
Brun-Beige	840	841	842
Brun-Caroubier	303*	356	357
Gris-Lin	716	940	
Jaune-Blé	711		
Rose-Abricot	945		
Vert-Perruche	904*	905*	906*
~~Vert vif~~	~~(787)~~		
Violet-Evêque	916*	917*	
Violet de Parme	208*	210	

annulé et remplacé p. Vert émeraude Nº 912* (v/ Ordre Nº 346)

La nouvelle carte contiendra donc un total de 176 couleurs.

Il a été décidé en outre de créer 14 nouveaux assortiments qui, ajoutés aux 29 existants actuellement, porteront à 43 le nombre des Séries assorties.

Dénomination et Composition des boîtes assorties en Alsa.

(Les nouveaux assortiments sont soulignés en rouge.)

Bleu d'Azur	Nº	3325	334	322
Bleu de ciel	.	747	519	518

Bleu de France	Nº	797*	796*	820*
Bleu-Indigo	.	312	311*	336*
Bleu-Paon	.	807	806	805
Bleu de Sèvres	.	800	799	798
Brun-Acajou	.	402	301*	300*
Brun-Beige	.	842	841	840
Brun Cachou clair	.	738	437	436
Brun Cachou foncé	.	435	434	433*
Brun-Caroubier	.	357	356	303*
Brun Noisette clair	.	424	423	422
Brun Noisette foncé	.	421	420*	869*
Brun-Rouge clair	.	923	922	921*
Brun-Rouge foncé	.	920*	919*	918*
Brun Tête de Nègre	.	801*	898*	938*
Gris-Bois clair	.	804	614	613
Gris-Bois foncé	.	612	611	610
Gris-Castor clair	.	648	647	646
Gris-Cendre clair	.	762	415	318
Gris-Cendre foncé	.	414	317	413
Gris-Fumée	.	644	642	640*
Gris de Plomb	.	380	379	378
Gris-Récéda	.	928	926	924*
Jaune Mandarine clair	.	745	744	743
Jaune Mandarine foncé	.	742*	741*	740*
Jaune d'or	.	725	783	782*
Jaune d'or foncé	.	781*	780*	779*
Rose tendre	.	818	776	3326
Rouge-Ecarlate	.	815*	814*	902*
Rouge-Framboise	.	3688	3687	3686*
Rouge-Géranium clair	.	353	352	351
Rouge-Grenat clair	.	899	335	309
Rouge-Turc	.	321*	498*	816*
Vert-Cuivre	.	832*	831*	830*

Vert doré	N°	583	582	581
Vert-Mousse	"	469	937*	936*
Vert-Perruche	"	906*	905*	904*
Vert-Pistache	"	320	319*	890*
Vert-Scarabée	"	3346	3345*	895*
~~Vert vif~~	"	~~(786)~~	~~(785)~~	~~(897)~~
Violet de Parme	"	211	209	227*
Violet-Scabieuse	"	397	396	395
Bleu-Bluet	"	794	793	792

annulé (voir l'ordre N° 346) et remplacé p. Assortiment Vert émeraude N° 911*, 910*, 909*
[illegible] M. Proeck

Annotation du 4. 7. 1929 → Bleu-Bluet

[illegible]

COPIÉ
sur le même folio
du registre correspondant
Mulhouse, 18. 2. 1927

M. Proeck

Ordre N° 345 — Nouvelles nuances pour cotons brillants.

Notre assortiment de couleurs ne contenant pas de verts vifs bleutés grand teint, il a été décidé de compléter notre carte de couleurs pour cotons brillants avec 4 nuances d'une nouvelle série dénommée

Vert émeraude portant les N° 909* 910* 911* 912*

Les 4 couleurs porteront astérisque. Elles seront ajoutées à la carte de Perlé sous forme de cartelle spéciale.

[illegible]

COPIÉ
sur le même folio
du registre correspondant
Mulhouse, 10. 3. 1927

M. Proeck

Ordre N° 346 — Carte de couleurs spéciale pour l'article Alsa

Il a été décidé de remplacer dans la carte de couleurs pour Alsa la série peu solide

Vert vif N° 897 785 786 787

par la série:

Vert émeraude N° 909* 910* 911* 912*

La nouvelle carte Alsa ne contiendra ainsi plus de nuances peu solides au lavage et à la lumière.

En conséquences il y a lieu d'annuler dans l'ordre N° 344 la décision d'introduire le vert vif 787 dans la carte de couleurs Alsa.

En outre, l'assortiment Alsa vert vif (786) (785) (897) nouvellement prévu ne sera pas réalisé, mais sera remplacé par l'assortiment

vert émeraude 911* 910* 909*

[illegible]

COPIÉ
sur le même folio
du registre correspondant
Mulhouse, 17. 3. 1927

M. Proeck

Ordre N° 347 — Art. 19 et 117A livrables en couleurs ombrées.

Les 17 nuances ombrées de la carte de couleurs pour cotons brillants, qui ne se teignaient jusqu'à présent qu'en Perlé 10 grs. et Perlé 12 échevettes, seront aussi livrées dorénavant, sur commande spéciale, dans les articles:

19 Fil à Dentelles

(minimum 20 boîtes par N° de grosseur et couleur).

~~et 117 Mouliné spécial 24 échevettes~~

~~(minimum 24 boîtes par couleur).~~

Modification faite suivant lettre de Monsieur Krafft, du 10. 8. 1927:
" et 117A Mouliné spéc. pel. de 20 yards
(minimum 20 boîtes par couleur.)
- Les pelotes seront munies sur le tube de l'étiquette de couleur -"

[illegible] [illegible]

"(Pour l'art. Mouliné spécial ombré il ne sera pas créé, jusqu'à nouvel ordre, d'étiquette-bandelette spéciale pour le N° de couleur. Le Cartonnage se servira des étiquettes-bandelettes du Perlé

Vert doré	N°	583	582	581
Vert-Mousse	"	469	937*	936*
Vert-Perruche	"	906*	905*	904*
Vert-Pistache	"	320	319*	890*
Vert-Scarabée	"	3346	3345*	895*
~~Vert vif~~	"	~~(786)~~	~~(785)~~	~~(897)~~
Violet de Parme	"	211	209	227*
Violet-Scabieuse	"	397	396	395
Bleu-Bluet	"	794	793	792

annulé (voir l'ordre N° 346) et remplacé p. Assortiment Vert émeraude N° 911*, 910*, 909*

Annotation du 4. 7. 1929 → Bleu-Bluet

COPIÉ sur le même folio du registre correspondant Mulhouse, 18. 2. 1927

Ordre N° 345 — Nouvelles nuances pour cotons brillants.

Notre assortiment de couleurs ne contenant pas de verts vifs bleutés grand teint, il a été décidé de compléter notre carte de couleurs pour cotons brillants avec 4 nuances d'une nouvelle série dénommée

Vert émeraude portant les N° 909* 910* 911* 912*

Les 4 couleurs porteront astérisque. Elles seront ajoutées à la carte de Perlé sous forme de cartelle spéciale.

COPIÉ sur le même folio du registre correspondant Mulhouse, 10. 3. 1927

Ordre N° 346 — Carte de couleurs spéciale pour l'article Alsa

Il a été décidé de remplacer dans la carte de couleurs pour Alsa la série peu solide

Vert vif N° 897 785 786 787

par la série:

Vert émeraude N° 909* 910* 911* 912*

La nouvelle carte Alsa ne contiendra ainsi plus de nuances peu solides au lavage et à la lumière.

En conséquences il y a lieu d'annuler dans l'ordre N° 344 la décision d'introduire le vert vif 787 dans la carte de couleurs Alsa.

En outre, l'assortiment Alsa vert vif (786) (785) (897) nouvellement prévu ne sera pas réalisé, mais sera remplacé par l'assortiment

vert émeraude 911* 910* 909*

COPIÉ sur le même folio du registre correspondant Mulhouse, 17. 3. 1927

Ordre N° 347 — Art. 19 et 117A livrables en couleurs ombrées.

Les 17 nuances ombrées de la carte de couleurs pour cotons brillants, qui ne se teignaient jusqu'à présent qu'en Perlé 10 grs. et Perlé 12 échevettes, seront aussi livrées dorénavant, sur commande spéciale, dans les articles:

19 Fil à Dentelles

(minimum 20 boites par N° de grosseur et couleur).

~~et 117 Mouliné spécial 24 échevettes~~

~~(minimum 24 boites par couleur)~~.

Modification faite suivant lettre de Monsieur Krafft, du 10. 8. 1927: et 117A Mouliné spéc. pel. de 20 yards

(minimum 20 boites par couleur.)

= Les pelotes seront munies sur le tube de l'étiquette de couleur =

"Pour l'art. Mouliné spécial ombré il ne sera pas créé, jusqu'à nouvel ordre, d'étiquette-bandelette spéciale pour le N° de couleur. Le Cartonnage se servira des étiquettes-bandelettes du Perlé

12 échevettes réduites aux dimensions de la bandelette Moulinié spécial.
Ces étiquettes ne seront pas tenues en stock.-)

En outre, dans l'Ord. 309 : Retors d'Alsace 0/2 bob 125 g. (minimum 10 b. par cartons) 2/11.27.

COPIE
sur le même folio
du registre correspondant
Mulhouse, 5. 8. 1927

Ordre N° 348

Etiquetage des articles „ Repriser " destinés aux Etats-Unis d'Amérique.

A la suite de nouvelles prescriptions administratives aux Etats-Unis, il a été décidé de munir nos articles „ Repriser " livrés dans ce pays des étiquettes supplémentaires suivantes, qui seront collées sur le côté des pelotes mêmes ; cette mesure ne s'appliquera toutefois qu'au N° 25, les autres numéros n'étant presque pas livrés (étiquettes gommées par conséquent.)

Pour l'article 191, blanc et couleur : petite étiquette ronde avec double cercle, fond acier noir, portant l'indication de 78 yards, 4 ends of 2 ply, suivie d'un point, le tout en impression or.

Pour l'article 191, écru et noir : petite étiquette ronde avec double cercle, fond acier noir, portant l'indication de 72 yards, 4 ends of 2 ply, suivie d'un trait horizontal, le tout en impression or.

Pour l'article 193, blanc et couleur : petite étiquette ronde avec cercle simple, fond acier noir, portant l'indication de 39 yards, 4 ends of 2 ply, suivie d'un

point, le tout en impression or.

Pour l'article 193, écru et noir : petite étiquette ronde avec cercle simple, fond acier noir, portant l'indication de 36 yards, 4 ends of 2 ply, suivie d'un trait horizontal, le tout en impression or.

Pour l'article 192, blanc et couleur : petite étiquette ronde, fond bleu avec double cercle, portant l'indication de 59 yards, 4 ends of 2 ply, suivie d'un point, le tout en impression argent.

Pour l'article 192, écru et noir : petite étiquette ronde, fond bleu avec double cercle, portant l'indication de 50 yards, 4 ends of 2 ply, suivie d'un trait horizontal, le tout en impression argent.

Pour les marchandises actuellement en stock, ces étiquettes seront seulement collées sur l'enveloppe des boites, au dessous de l'étiquette „ Made in France ".-

COPIE
sur le même folio
du registre correspondant
Mulhouse, 9. 8. 1927

Ordre N° 349

Impression, Gaufrage et Entaillage des couvercles Cordonnet 25 grs. et Cordonnet spéc. 20 grs. (Art. 150 et 151).

Il a été décidé de ne plus gaufrer et entailler au Cartonnage les couvercles de boites pour les articles

150 Cordonnet 25 grs.
et 151 Cordonnet spécial 20 grs.

12 échevettes réduites aux dimensions de la
bandelette Moulinié spécial.
des étiquettes ne seront pas tenues en stock.-)

Ecl/ En outre, dans l'Ord. 349 Relevé d'Elbeuf 29. bol 11 3. (minimum 10,6 + autres) 2/11.27.

OOP18
sur le folio
du registre correspondant
Mulhouse, 5. 8. 1927

Ordre N° 348

Etiquetage des articles „Repriser" destinés aux Etats-Unis d'Amérique.

A la suite de nouvelles prescriptions administratives aux Etats-Unis, il a été décidé de munir nos articles „Repriser" livrés dans ce pays des étiquettes supplémentaires suivantes, qui seront collées sur le côté des pelotes mêmes; cette mesure ne s'appliquera toutefois qu'au N° 25, les autres numéros n'étant presque pas livrés (étiquettes gommées par conséquent.)

Pour l'article 191, blanc et couleur: petite étiquette ronde avec double cercle, fond acier noir, portant l'indication de 78 yards, 4 ends of 2 ply, suivie d'un point, le tout en impression or.

Pour l'article 191, écru et noir: petite étiquette ronde avec double cercle, fond acier noir, portant l'indication de 78 yards, 4 ends of 2 ply, suivie d'un trait horizontal, le tout en impression or.

Pour l'article 193, blanc et couleur: petite étiquette ronde avec cercle simple, fond acier noir, portant l'indication de 39 yards, 4 ends of 2 ply, suivie d'un

point, le tout en impression or.

Pour l'article 193, écru et noir: petite étiquette ronde avec cercle simple, fond acier noir, portant l'indication de 36 yards, 4 ends of 2 ply, suivie d'un trait horizontal, le tout en impression or.

Pour l'article 192, blanc et couleur: petite étiquette ronde, fond bleu avec double cercle, portant l'indication de 59 yards, 4 ends of 2 ply, suivie d'un point, le tout en impression argent.

Pour l'article 192, écru et noir: petite étiquette ronde, fond bleu avec double cercle, portant l'indication de 50 yards, 4 ends of 2 ply, suivie d'un trait horizontal, le tout en impression argent.

Pour les marchandises actuellement en stock, ces étiquettes seront seulement collées sur l'enveloppe des boites, au dessous de l'étiquette „Made in France".-

OOP18
sur le même folio
du registre correspondant
Mulhouse, 9. 8. 1927

Ordre N° 349

Impression, Gaufrage et Entaillage des couvercles Cordonnet 25 grs. et Cordonnet spéc. 20 grs. (Art. 150 et 151).

Il a été décidé de ne plus gaufrer et entailler au Cartonnage les couvercles de boites pour les articles

150 Cordonnet 25 grs.
et 151 Cordonnet spécial 20 grs.

Le Cartonnage fournira dorénavant à la Typographie le carton sur rouleau, découpé à la largeur exacte de ces couvercles, pour être imprimé, gaufré et entaillé en un seul passage sur une machine spéciale.

COPIÉ
sur le même folio
du registre correspondant
Mulhouse, 23. 8. 1927.

M. Proenk

Ordre N° 350

Intérieur pour les boîtes Art. 82 Nord-gauche

Le papier intérieur de cet article consiste actuellement en un volet collé au carton de la boîte. Ce papier se chiffonnant trop facilement par les manipulations à l'atelier, il a été décidé de le remplacer par un intérieur mobile, comme pour tous les autres articles :

en jaune pour le noir
et en bleu pour l'écru et le blanc.

COPIÉ
sur le même folio
du registre correspondant
Mulhouse, 27. 8. 27.

M. Proenk

Ordre N° 351

Nouvelle carte de couleurs pour Soie (220 nuances)

Il a été décidé de créer une nouvelle carte de couleurs pour Soie dont la composition sera la suivante :

110 nuances de la carte de Soie de 1924
107 " " " d'avant guerre
3 " " " Perlé de 1926 qui porteront les
220 nuances au total. – N° 1447, 1448, 1449

Les nuances nouvellement ajoutées n'ont

pas été livrées depuis l'armistice. Elles sont soulignées en rouge dans le tableau ci-après.

En vue de l'impression de cette nouvelle carte de couleurs, il a été décidé de modifier certaines dénominations de nuances ne correspondant plus avec les teintes actuelles.

Le tableau suivant indique les changements apportés dans les dénominations.

Anciennes dénominations	Numéros	Nouvelles dénominations
Brun-Fauve	1446 - 1121	Brun-Acajou
Gris-Noisette	1358 - 1354	Brun-Noisette
Gris-Bleu	1216 - 1299	Gris-Cendre
Jaune-Brun	1367 - 1361	Jaune-Giroflée
Jaune d'Or	1029 - 1315	Jaune-Citron
Jaune-Paille	1298 - 1268	Jaune-Vieil Or
Rouge-Groseille	1090 - 1086	Rouge-Mauve
Violet Pensée	1353 - 1349	Violet de Parme
Violet-Violette	1252 - 1248	Violet-Scabieuse
Violet Scabieuse	1203 - 1230	Brun-Bois de Rose

Composition de la nouvelle carte de couleurs de Soie de 220 nuances.

et façon dont chaque N° de couleur devra être réparti dans la liste des noms et numéros composant la carte de couleurs de Soie.

Couleurs unies Soie	Ultra foncé	Très-foncé	Foncé	Moyen	Clair	Très-clair	Ultra-clair
Blanc-Azuré							1186
Blanc-Crème						1308	1220
Blanc-Neige							1219
Bleu de Ciel	1212		1395	1100	1099		
Bleu-Indigo	1013	1012	1307	1011 - 1306	1010	1305	1009
Bleu-Outremer	1381 - 1294	1293	1058 - 1057	1056 - 1055	1380 - 1054	1379 - 1053	1378
Bleu-Paon	1194	1193	1192	1191	1190	1189	
Brun-Acajou		1446 - 1124	1123	1122	1121		
Brun-Beige				1449	1448	1447	
Brun Bois de Rose	1203		1202		1230		

Le cartonnage fournira dorénavant si la typographie le carton sans couleur, découpé et la largeur exacte de ces couvercles, pour être imprimé, gaufré et entaillé en un seul passage sur cette machine spéciale.

COPIÉ
sur le même folio
du registre correspondant
Mulhouse, 23. 8. 1927.

M. Roesch

Ordre N° 350 — Intérieur pour les boites Art. 82 Nord-gauche

Le papier intérieur de cet article consiste actuellement en un volet collé au carton de la boite. Ce papier se différenciant trop facilement par les manipulations à l'atelier, il a été décidé de le remplacer par un intérieur mobile, comme pour tous les autres articles :

en jaune pour le noir
et en bleu pour l'écru et le blanc.

COPIÉ
sur le même folio
du registre correspondant
Mulhouse, 27. 8. 27.

M. Roesch

Ordre N° 351 — Nouvelle carte de couleurs pour Soie (220 nuances)

Il a été décidé de créer une nouvelle carte de couleurs pour Soie dont la composition sera la suivante :

110 nuances de la carte de Soie de 1924
107 . . . . d'avant guerre
3 . . . . Paté de 1926 qui porteront les
220 nuances au total. — N°s 1447, 1448, 1449

Les nuances nouvellement ajoutées n'ont

pas été livrées depuis l'armistice. Elles sont soulignées en rouge dans le tableau ci-après.

Du fait de l'impression de cette nouvelle carte de couleurs, il a été décidé de modifier certaines dénominations de nuances ne correspondant plus avec les teintes actuelles.

Le tableau suivant indique les changements apportés dans les dénominations.

Anciennes Dénominations	Numéros	Nouvelles Dénominations
Brun-Fauve	1446 - 1121	Brun - Acajou
Gris - Noisette	1358 - 1354	Brun - Noisette
Gris - Bleu	1216 - 1299	Gris - Cendre
Jaune - Brun	1367 - 1361	Jaune - Giroflée
Jaune d'Or	1029 - 1315	Jaune - Citron
Jaune - Paille	1298 - 1268	Jaune - Vieil Or
Rouge - Groseille	1090 - 1086	Rouge - Mauve
Violet Pensée	1353 - 1349	Violet de Parme
Violet - Violette	1252 - 1248	Violet - Scabieuse
Violet - Scabieuse	1203 - 1230	Brun - Bois de Rose

Composition de la nouvelle carte de couleurs de Soie de 220 nuances.

et façon dont chaque N° de couleur devra être réparti dans la liste des noms et numéros composant la carte de couleurs de Soie.

Couleurs unies Soie	Ultra-foncé	très-foncé	Foncé	Moyen	Clair	très-clair	Ultra-clair
Blanc - Azuré							1186
Blanc - Crème						1308	1220
Blanc - Neige							1219
Bleu de Ciel	1212		1395	1100	1099		
Bleu - Indigo	1013	1012	1307	1011 - 1306	1010	1305	1009
Bleu - Outremer	1381 - 1294	1293	1058 - 1057	1056 - 1055	1380 - 1054	1379 - 1053	1378
Bleu Paon	1194	1193	1192	1191	1190	1189	
Brun - Acajou		1446 - 1124	1123	1122	1121		
Brun - Beige				1449	1448	1447	
Brun - Bois de Rose	1203		1202		1230		

Couleurs unies Soie	Ultra foncé	Très foncé	Foncé	Moyen	Clair	Très clair	Ultra clair
Brun Cannelle			1153	1152	1215	1151	
Brun Loutre	1047	1046	1045	1044	1043	1042 - 1209	
Brun Noisette		1358	1357	1356	1355	1354	
Brun Rouille		1158	1157	1156	1155		
Gris Cendre		1216	1167	1166	1165	1164	1299
Gris Perle		1208	1034	1033	1310	1032	1309
Jaune Citron			1029	1318 - 1412	1317	1316	1315
Jaune Giroflée	1367	1366	1365	1364 - 1363	1362	1361	
Jaune Orange	1119	1118 - 1117	1116 - 1115	1114	1113 - 1112	1111	
Jaune Paille			1267	1266	1265. 1264	1263	1262
Jaune Vieil Or	1298	1297 - 1296	1269	1268			
Noir	1187						
Rose ancien		1007	1006	1005 - 1004	1003	1002	
Rose tendre	1320	1319	1400 - 1234	1233 - 1399	1283	1232	1231
Rouge ancien	1041	1040 - 1039	1038 - 1037	1383 - 1036	1382 - 1255	1035	1254
Rouge Framboise		1150	1149	1148 - 1438	1147	1437	
Rouge Géranium	1328	1327	1326	1325	1419 - 1324	1323	1322
Rouge Mauve		1090	1089	1088	1087	1086	
Rouge vif			1368				
Vert Chasseur		1289	1288	1287	1430 - 1286	1285	
Vert doré	1302	1301 - 1146	1145 - 1144	1386	1143	1385	
Vert Jaune	1279	1278	1277	1404 - 1276	1403		
Vert Lierre		1184 - 1183	1182	1181	1416 - 1314		
Vert Myrthe	1141	1140	1139	1228	1295		
Vert Perruche	1377	1376	1375 - 1374	1373 - 1372	1371 - 1370		
Vert Réseda	1024	1023	1022 - 1021	1020	1019		
Violet Héliotrope	1163	1282	1281	1424	1162		
Violet de Parme		1353	1352	1351 - 1428	1350 - 1427	1349	
Violet Scabieuse	1252	1251	1250	1249	1410	1248	

[signature]

COPIÉ
sur le même folio
du registre correspondant
Mulhouse, 10. 11. 1927

M. Proeck

Ordre N° 352

Livraison de l'Article Retors d'Alsace 25 g. en Couleurs Ombrées.

Il a été décidé de livrer dorénavant l'article 206, Retors d'Alsace 25 g. aussi en couleurs ombrées.

Contrairement au blanc et aux couleurs unies, cet ajustage sera travaillé au Finissage en enroulage mécanique de façon à assurer un dessin ombré toujours régulier sur la bobine. On utilisera dans ce but une bobine spéciale avec corps plus gros, qui donnera aux bobines remplies des dimensions identiques à celles de l'article courant. De ce fait, le poids brut d'une boîte de 10 bobines en couleurs ombrées dépassera de près de 20% le poids brut d'une boîte en couleur unie.

Les bobines ombrées porteront la petite étiquette D.M.C. fixée au bout du fil, mais ne seront pas munies de l'étiquette carrée de couleur en usage pour les couleurs unies.

Annotation du 20. 2. 1929.

Les bobines destinées à l'ajustage U.S.A. porteront comme il est prescrit pour cet article, une étiquette „Made in France" avec indication du yardage. L'étiquette simple ne pouvant être glissée sous le fil comme pour l'article en nuances unies - à cause de l'enroulage mécanique, nous emploierons une étiquette double qui sera collée sur le bout du fil à côté de l'étiquette double „D.M.C."

M. Proeck

DMC | Made in France 370 yds

[signature]

COPIÉ
sur le même folio
du registre correspondant
Mulhouse, 11. 1. 1928

M. Proeck

Ordre N° 357

Nouvelles nuances pour Repriser spécial.

Il a été décidé d'introduire dans notre Assortiment de Couleurs pour Cotons brillants livrable en Repriser spécial les couleurs suivantes:

407 Brun-Marron — très clair (prélevé dans la carte de Perlé d'avant-guerre)

949 Brun-Marron — ultra clair (nouvelle nuance)

Couleurs unies Soie	Ultra foncé	Très foncé	Foncé	Moyen	Clair	Très clair	Ultra clair
Brun Cannelle			1193	1192	1215	1151	
Brun Loutre	1047	1046	1045	1044	1043	1042 - 1209	
Brun Noisette		1358	1357	1356	1355	1354	
Brun Rouille		1158	1157	1156	1155		
Gris Cendre		1216	1167	1166	1165	1164	1299
Gris Perle		1208	1034	1033	1310	1032	1309
Jaune Citron			1020	1318 - 1412	1317	1316	1315
Jaune Giroflée	1367	1366	1365	1364 - 1363	1362	1361	
Jaune Orange	1110	1118 - 1117	1116 - 1115	1114	1113 - 1112	1111	
Jaune Paille			1267	1266	1265. 1264	1263	1262
Jaune Vieil-or	1208	1207 - 1206	1269	1268			
Noir	1187						
Rose ancien		1007	1006	1005 - 1004	1003	1002	
Rose tendre	1320	1319	1100 - 1231	1233 - 1309	1283	1232	1231
Rouge ancien	1041	1040 - 1039	1038 - 1037	1383 - 1036	1382 - 1255	1035	1254
Rouge Framboise		1150	1149	1148 - 1438	1147	1437	
Rouge Géranium	1328	1327	1326	1325	1410 - 1324	1323	1322
Rouge Mauve		1090	1089	1088	1087	1086	
Rouge vif			1368				
Vert Chasseur		1289	1288	1287	1430 - 1286	1285	
Vert doré	1302	1301 - 1146	1145 - 1144	1386	1143	1385	
Vert Jaune	1279	1278	1277	1404 - 1276	1403		
Vert Lierre		1184 - 1183	1182	1181	1416 - 1314		
Vert Myrthe	1141	1140	1139	1228	1295		
Vert Pervenche	1377	1376	1375 - 1374	1373 - 1372	1371 - 1370		
Vert Réséda	1024	1023	1022 - 1021	1020	1019		
Violet Héliotrope	1163	1282	1281	1424	1162		
Violet de Parme		1353	1352	1351 - 1428	1350 - 1427	1340	
Violet Scabieuse	1252	1251	1250	1249	1440	1248	

COPIÉ
sur le même folio
du registre correspondant
Mulhouse, 12. 11. 1927

Ordre Nº 352

Livraison de l'Article Retors d'Alsace 25 g. en Couleurs Ombrées.

Il a été décidé de livrer dorénavant l'article 206, Retors d'Alsace 25 g. aussi en couleurs ombrées, tendancement au blanc et aux couleurs unies, et ajustage mis travaillé au Finissage en enroulage mécanique de façon à assurer un dessin ombré toujours régulier sur la bobine. On utilisera dans ce but une bobine spéciale avec corps plus gros, qui donnera aux bobines remplies des dimensions identiques à celles de l'article courant. De ce fait, le poids brut d'une boîte de 10 bobines en couleurs ombrées dépassera de près de 20% le poids brut d'une boîte en couleur unie.

Les bobines ombrées porteront la petite étiquette D.M.C. fixée au bout du fil, mais ne seront pas munies de l'étiquette carrée de couleur en usage pour les couleurs unies.

Annotation du 20. 2. 1929.

Les bobines destinées à l'ajustage U.S.A. porteront comme il est prescrit pour cet article, une étiquette „Made in France" avec indication du yardage. L'étiquette simple ne pouvant être glissée sous le fil comme pour l'article en nuances unies - à cause de l'enroulage mécanique, nous emploierons une étiquette double qui sera collée sur le bout du fil à côté de l'étiquette double „D.M.C.".

DMC Made in France 870 yds

COPIÉ
sur le même folio
du registre correspondant
Mulhouse, 11. 1. 1928

Ordre Nº 357

Nouvelles nuances pour Repriser spécial.

Il a été décidé d'introduire dans notre Assortiment de Couleurs pour Cotons brillants livrable en Repriser spécial les couleurs suivantes:

407 Brun-Marron très clair (prélevé dans la carte de Perlé d'avant-guerre)

949 Brun-Marron ultra clair (nouvelle nuance)

950 Brun-Marron	ultra clair	(nouvelle nuance)
381 Gris de Plomb	très clair	(prélevé dans la carte d'Alsa)
944 Gris de Plomb	ultra clair	(nouvelle nuance)
951 Rose-Abricot	. .	(nouvelle nuance)
754 Rouge-Géranium	. .	(prélevé dans la carte de Perlé)
948 Rouge-Géranium	. .	(nouvelle nuance)
204 Brun-Beige rosé	clair	(nouvelles nuances)
205 Brun-Beige rosé	très clair	
206 Brun-Beige rosé	ultra clair	
ÉCRU		

Annotation du 6 Nov 1928
Les nouvelles nuances seront livrées dans les 2 numéros assortis ci-dessous:
Brun-Beige rosé assorti 206 205 204 951 948
Brun Naturel assorti 950 949 407 943 754

En outre, l'écru de Vente prélevé dans la carte de Perlé.

Soit au total 4 nuances prélevées dans les cartes de Perlé et d'Alsa et 8 nouvelles nuances.

COPIÉ
sur le même folio
du registre correspondant
Mulhouse, 14. 6. 1928

Ordre N° 358 — Nouvel article Repriser spécial 20 m

Annotation du 18 Octobre 1928.

« Chaque boîte contiendra un papillon mobile passé sur le fil et sur lequel sera imprimée en 5 langues (français, anglais, italien, allemand et espagnol) la mention suivante:
Tenir le corps de la fusée et tirer le fil de l'intérieur »

Dans le but de mettre à la disposition de la clientèle un ajustage d'un métrage plus restreint que notre Repriser spécial, pelotes de 5 grs, il a été décidé de créer un nouvel article Repriser spécial 20 m, en boîtes de 10 unités, d'un poids total net de fil de 29 grs en moyenne. Le nouvel article sera

livré sous une forme nouvelle que nous dénommerons « fusée » et qui sera constituée par une écheveste d'une forme spéciale se déroulant par l'intérieur, offrant ainsi tous les avantages de la pelote, mais sous un volume moins important et plus commode.

Chaque fusée portera deux étiquettes comme nos articles 115 et 117; la grande étiquette supérieure indiquera l'article et le numéro du fil et sera la reproduction aussi fidèle que possible de l'étiquette pelote Repriser spécial; la bandelette inférieure indiquera le numéro de couleur et sera identique à la bandelette des Perlé 12, éch.ttes et Mouliné spécial 24 échevettes.

La boîte et l'enveloppe représenteront comme couleurs et comme impression une réduction de celles de nos Repriser spécial-pelotes; l'article portera le N° 195, imprimé directement sur boîte et enveloppe.

Le papier intérieur sera en imitation Japon, comme pour le Repriser spécial 5 grs.

Cet article sera livré dans les mêmes nuances que les articles Repriser spécial pelotes, mais en N° 25 seulement.





COPIÉ
sur le même folio
du registre correspondant
Mulhouse, 5. 9. 1928

Ordre N° 359 — Etiquettes de N°s de couleurs dans les tubes de l'Article 193

Par suite de la demande de la clientèle, il a été décidé de coller le N° de couleur à

950 Brun-Marron — ultra clair (nouvelle nuance)

381 Gris de Plomb — très clair (prélevé dans la carte d'Alsa)

944 Gris de Plomb — ultra clair (nouvelle nuance)

951 Rose-Abricot — . . (nouvelle nuance)

754 Rouge-Géranium — . . (prélevé dans la carte de Perlé)

948 Rouge-Géranium — . . (nouvelle nuance)

204 Brun-Beige rosé — clair

205 Brun-Beige rosé — très clair (nouvelles nuances)

206 Brun-Beige rosé — ultra clair

ÉCRU — Ou entre l'Ecru de Vente prélevé dans la carte de Perlé.

Soit au total 4 nuances prélevées dans les cartes de Perlé et d'Alsa et 8 nouvelles nuances.

Annotation du 6 Nov 1928
Les nouvelles nuances seront livrées dans les 8 numéros suivants:
Brun-Beige rosé assorti 204 205 206 950 951 948 754
Brun-Marron assorti 950 949 947 944 754

COPIÉ sur le même folio du registre correspondant Mulhouse, 14. 6. 1928

M. Roche

Ordre N° 358 — Nouvel article Repriser spécial 20 m

Annotation du 18 Octobre 1928

« Chaque boîte contiendra un papillon mobile posé sur le fil et sur lequel sera imprimée en 8 langues (français, anglais, italien, allemand et espagnol) la mention suivante:
Dénir le corps de la fusée et tirer le fil de l'intérieur »

M. Roche

Dans le but de mettre à la disposition de la clientèle un ajustage d'un métrage plus restreint que notre Repriser spécial pelotes de 5 grs, il a été décidé de créer un nouvel article Repriser spécial 20 m, en boîtes de 10 unités, d'un poids total net de fil de 29 grs. en moyenne. Ce nouvel article sera

livré sous une forme nouvelle que nous dénommerons « fusée » et qui sera constituée par une échevette d'une forme spéciale se déroulant par l'intérieur, offrant ainsi tous les avantages de la pelote, mais sous un volume moins important et plus commode.

Chaque fusée portera deux étiquettes comme nos articles 115 et 117; la grande étiquette supérieure indiquera l'article et le numéro du fil et sera la reproduction aussi fidèle que possible de l'étiquette pelote Repriser spécial; la bandelette inférieure indiquera le numéro de couleur et sera identique à la bandelette Art. Perlé 12 éch.tes et Mouliné spécial 24 échevettes.

La boîte et l'enveloppe représenteront comme couleurs et comme impression une réduction de celles de nos Repriser spécial-pelotes; l'article portera le N° 195, imprimé directement sur boîte et enveloppe.

Le papier intérieur sera en imitation Japon, comme pour le Repriser spécial 5 grs.

Cet article sera livré dans les mêmes nuances que les articles Repriser spécial pelotes, mais en N° 25 seulement.





COPIÉ sur le même folio du registre correspondant Mulhouse, 5. 9. 1928.

M. Roche

Ordre N° 359 — Etiquettes de N°s de couleurs dans les tubes de l'Article 193

Par suite de la demande de la clientèle, il a été décidé de coller le N° de couleur à

l'intérieur des tubes de pelotes 5 grs. Repriser spécial.

Cet article, très demandé en couleurs diverses, sera donc traité au point de vue étiquette de couleur comme le Perlé pelotes 10 grs. et le Mouliné spécial pelotes de 20 yards.

[signature] COPIÉ sur le même folio du registre correspondant Mulhouse, 11. 9. 1928. M. Roeck

Ordre N° 361

Livraison du Broder spécial et Floche spécial en paquets de 1 kg.

Nous livrons, depuis un certain nombre d'années, l'article Floche spécial en paquets de 1 kg, et seulement en Blanc neige, Blanc azurage foncé, et Blanc-azurage renforcé; depuis Juillet 1928, les couleurs sont livrables aussi en paquets de 1 kg.

Il a été décidé de livrer cet ajustage dorénavant également en Broder spécial.

Le paquet de 1 kg. comprend 4 paquets réglementaires de 250 grs, liés ensemble avec une ficelle de même couleur que celle qui lie les échevettes en paquets de 250 grs.

Il est enveloppé dans un papier d'emballage gris brun, lié avec une ficelle bleue.

Le devant du paquet porte l'étiquette triangulaire, employée pour les paquets de 4½ kg, l'étiquette d'article et une étiquette : Kilo : 1.-

Le paquet de 1 kg. pourra être commandé en article 123 ou 127 pour le Broder spécial, en article 125 ou 128 pour le Floche spécial.

[signature] COPIÉ sur le même folio du registre correspondant Mulhouse, 10. 11. 28. M. Roeck

Ordre N° 362

Nouvelle Edition (11e) de la carte de couleurs pour cotons brillants (306 nuances)

Il a été décidé de créer une nouvelle carte de couleurs pour cotons brillants:

Seront éliminées de cette édition, en faisant l'objet d'une cartelle spéciale:

Les 12 couleurs « Peu solides » dont les N°s sont entre parenthèses dans la 10e édition, soit:

Rose vif N°s 565, 566, 567, 568, 569, 784

Vert vif. N°s 897, 785, 786, 787, 788, 789

Seront introduites dans la 11e édition les 12 couleurs:

Vert Emeraude N°s 909*, 910*, 911*, 912*, 913, 954

dont 4 foncés N°s 909-912 déjà livrés depuis Mars 1927.

& 2 clairs N°s 913 & 954 nouvelles nuances

Brun-Marron N°s 407, 949, 950 } prélevés dans la carte de Repriser spécial

Rose Abricot N° 951

Rouge Géranium N° 948

Vert Aigue-Marine N° 952 nouvelle nuance

Le nombre des nuances unies est donc de 286 comme pour la 10e édition.-

En outre:

Il a été décidé d'ajouter les 3 nuances ombrées suivantes:

Rouge clair N° 64 prélevé dans la carte de Perlé d'avant-guerre

Jaune clair N° 66 " " " " "

Vert Emeraude N° 101 nouvelle nuance

ce qui portera à 20 le nombre de nos couleurs ombrées.

La 11e édition contiendra donc 306 nuances au total au lieu de 303 pour la 10e édition.

Elle ne contiendra que des nuances solides au savonnage au bouillon et à la lumière.

l'intérieur des tubes de pelotes 5 grs. Repriser spécial.

Cet article, très demandé en couleurs diverses, sera donc traité au point de vue étiquette de couleur comme le Perlé pelotes 10 grs. et le Mouliné spécial pelotes de 20 yards.

COPIÉ
sur le même folio
du registre correspondant
Mulhouse, M. 9. 1928.

M. Roculs

Ordre N° 361

Livraison du Broder spécial et Floche spécial en paquets de 1 kg.

Nous livrons, depuis un certain nombre d'années, l'article Floche spécial en paquets de 1 kg. et seulement en blanc neige, blanc azurage foncé, et blanc-azurage renforcé; depuis Juillet 1928, les couleurs sont livrables aussi en paquets de 1 kg.

Il a été décidé de livrer cet ajustage dorénavant également en broder spécial.

Le paquet de 1 kg. comprend 4 paquets réglementaires de 250 grs, liés ensemble avec une ficelle de même couleur que celle qui lie les échevettes en paquets de 250 grs.

Il est enveloppé dans un papier d'emballage gris-brun, lié avec une ficelle bleue.

Le devant du paquet porte l'étiquette triangulaire, employée pour les paquets de 4½ kg, l'étiquette d'article et une étiquette : Kilo : 1.-

Le paquet de 1 kg. pourra être commandé en article 123 ou 127 pour le Broder spécial, en article 125 ou 128 pour le Floche spécial.

COPIÉ
sur le même folio
du registre correspondant
Mulhouse, 10. 11. 28.

M. Roculs

Ordre N° 362

Nouvelle Edition (11e) de la carte de couleurs pour cotons brillants (306 nuances)

Il a été décidé de créer une nouvelle carte de couleurs pour cotons brillants:

Seront éliminées de cette édition, en faisant l'objet d'une cartelle spéciale:

Les 12 couleurs « Peu solides » dont les N°s sont entre parenthèses dans la 10e édition, soit:

Rose vif N°s 565, 566, 567, 568, 569, 784

Vert vif. N°s 897, 785, 786, 787, 788, 789

Seront introduites dans la 11e édition les 12 couleurs:

Vert Emeraude N°s 909*, 910*, 911*, 912*, 913, 954
dont 4 foncés N°s 909-912 déjà livrés depuis Mars 1927.
& 2 clairs N°s 913 & 954 nouvelles nuances

Brun Marron N°s 407, 949, 950 } prélevés dans la
Rose Abricot N° 951 } carte de Repriser
Rouge Géranium N° 948 } spécial

Vert Aigue-Marine N° 952 nouvelle nuance

Le nombre des nuances unies est donc de 286 comme pour la 10e édition.-

En outre:

Il a été décidé d'ajouter les 3 nuances ombrées suivantes:

Rouge clair N° 64 prélevé dans la carte de Perlé d'avant guerre

Jaune clair N° 66 " " " " "

Vert Emeraude N° 101 nouvelle nuance

ce qui portera à 20 le nombre de nos couleurs ombrées.

La 11e édition contiendra donc 306 nuances au total au lieu de 303 pour la 10e édition.

Elle ne contiendra que des nuances solides au savonnage au bouillon et à la lumière.

Classification dans la liste des Noms et Nos composant la Carte de Couleurs Perlé

Vert Emeraude	Nº	909	très foncé
	«	910	foncé
	«	911	moyen
	«	912	moyen
	«	913	clair
	«	954	très clair
Vert Aigue-Marine	«	952	clair

Pour les 5 autres couleurs voir Ordre de Fabrication: «Nouvelles nuances pour Repriser spécial» de Juin 1928

COPIÉ sur le même folio du registre correspondant Mulhouse, 17.11.28.

M. Rocsch

Ordre Nº 363

Nouvelle Edition (4e) de la carte de Couleurs des Lacets-Coton superfins (48 nuances)

Il a été décidé de créer une nouvelle carte de couleurs de Lacets, pour remplacer l'assortiment réduit de 38 nuances, employé depuis Mars 1924 jusqu'à ce jour.

Composition:

1º) 38 nuances de l'assortiment réduit de 1924

3325, 334, 322, 312, 311, 336, 823, 579, 307, 756, 397, 396, 395, 436, 434, 351, 646, 797, 820, 818, 776, 3326, 347, 346, 828, 827, 813, 826, 419, 324, 416, 3346, 3345, 318, 413, 613, 321, 310.

2º) 10 nuances prélevées dans la carte de couleurs pour Cotons brillants:

Nos 741, 742, 744, 909, 911, 919, 921, 227, 208, 209.

COPIÉ sur le même folio du registre correspondant Mulhouse, 21.11.28.

M. Rocsch

Classification dans la liste des Noms et Nos composant la Carte de Couleurs Perlé

Vert Emeraude	Nº	909	très foncé
	«	910	foncé
	«	911	moyen
	«	912	moyen
	«	913	clair
	«	954	très clair
Vert Aigue-Marine	«	952	clair

Pour les 5 autres couleurs voir Ordre de Fabrication. « Nouvelles nuances pour Repriser spécial » de Juin 1928.

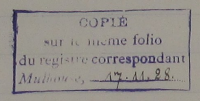

M. Roesch

Ordre Nº 363

Nouvelle Edition (4e) de la carte de Couleurs des Lacets-Coton superfins (48 nuances)

Il a été décidé de créer une nouvelle carte de couleurs de Lacets, pour remplacer l'assortiment réduit de 38 nuances employé depuis Mars 1924 jusqu'à ce jour.

Composition:

1º) 38 nuances de l'assortiment réduit de 1924

3325, 334, 322, 312, 311, 336, 823, 579, 307, 756, 397, 396, 395, 436, 434, 351, 646, 797, 820, 818, 776, 3326, 347, 346, 828, 827, 813, 826, 419, 324, 416, 3346, 3345, 318, 413, 613, 321, 310.

2º) 10 nuances prélevées dans la carte de couleurs pour Colons brillants:

Nos 741, 742, 744, 909, 911, 919, 921, 227, 208, 209.

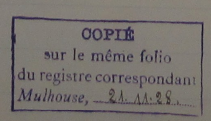

M. Roesch